

Commission sur l'eau, l'environnement,
le développement durable et les grands parcs

Rapport et recommandations

Consultation publique sur
l'avenir de l'eau de Montréal





Pour suivre les travaux et l'actualité des commissions permanentes

S'abonner à l'[infolettre](#) des commissions

Visitez le site Internet des commissions permanentes : <https://montreal.ca/sujets/commissions-permanentes>

Suivez-nous sur les réseaux sociaux

 @commissions.mtl

 @Comm_MTL

**LA COMMISSION SUR L'EAU,
L'ENVIRONNEMENT, LE DÉVELOPPEMENT
DURABLE ET LES GRANDS PARCS**
Volet agglomération

PRÉSIDENTE

Mme Julie Roy
Conseillère de la Ville
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

VICE-PRÉSIDENTES

Mme Heidi Ektvedt
Mairesse
Ville de Baie d'Urfé

Mme Stephanie Valenzuela
Conseillère de ville
Arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-
Dame-de-Grâce

MEMBRES

Mme Marie-Claude Baril
Conseillère d'arrondissement
Arrondissement de Rivière-des-Prairies–
Pointe-aux-Trembles

Mme Vicki Groulx
Conseillère de ville
Arrondissement de Lachine

Mme Virginie Journeau
Conseillère de ville
Arrondissement de Rivière-des-Prairies–
Pointe-aux-Trembles

Mme Vana Nazarian
Conseillère de ville
Arrondissement de Saint-Laurent

M. Jérôme Normand
Conseiller de ville
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Mme Valérie Patreau
Conseillère d'arrondissement,
Arrondissement d'Outremont

M. Giovanni Rapanà
Conseiller de ville
Arrondissement de Rivière-des-Prairies–
Pointe-aux-Trembles

M. Tim Thomas
Maire de la Ville de Pointe -Claire

Montréal, le 19 février 2024

Madame Martine Musau Muele
Présidente du conseil municipal
Hôtel de ville de Montréal
155, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1B5

Madame la Présidente,

Conformément au Règlement sur les commissions permanentes du conseil municipal (06-009) ainsi qu'au Règlement sur les commissions permanentes du conseil d'agglomération (RCG 06-024), nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs, le rapport et les recommandations à l'issue de la consultation portant sur l'avenir de l'eau de Montréal.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, nos salutations distinguées.

ORIGINAL SIGNÉ

ORIGINAL SIGNÉ

Julie Roy
Présidente

Lydia Atrouche
Secrétaire-rechercheuse

**LA COMMISSION SUR L'EAU,
L'ENVIRONNEMENT, LE DÉVELOPPEMENT
DURABLE ET LES GRANDS PARCS**
Volet agglomération

PRÉSIDENTE

Mme Julie Roy
Conseillère de la Ville
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

VICE-PRÉSIDENTES

Mme Heidi Ektvedt
Mairesse
Ville de Baie d'Urfé

Mme Stephanie Valenzuela
Conseillère de ville
Arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-
Dame-de-Grâce

MEMBRES

Mme Marie-Claude Baril
Conseillère d'arrondissement
Arrondissement de Rivière-des-Prairies–
Pointe-aux-Trembles

Mme Vicki Grondin
Conseillère de ville
Arrondissement de Lachine

Mme Virginie Journeau
Conseillère de ville
Arrondissement de Rivière-des-Prairies–
Pointe-aux-Trembles

Mme Vana Nazarian
Conseillère de ville
Arrondissement de Saint-Laurent

M. Jérôme Normand
Conseiller de ville
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Mme Valérie Patreau
Conseillère d'arrondissement,
Arrondissement d'Outremont

M. Giovanni Rapanà
Conseiller de ville
Arrondissement de Rivière-des-Prairies–
Pointe-aux-Trembles

M. Tim Thomas
Maire de la Ville de Pointe-Claire

Montréal, le 22 février 2024

Madame Nancy Blanchet
Présidente du conseil d'agglomération
Hôtel de ville de Montréal
155, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1B5

Madame la Présidente,

Conformément au Règlement sur les commissions permanentes du conseil municipal (06-009) ainsi qu'au Règlement sur les commissions permanentes du conseil d'agglomération (RCG 06-024), nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs, le rapport et les recommandations à l'issue de la consultation portant sur l'avenir de l'eau de Montréal.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, nos salutations distinguées.

ORIGINAL SIGNÉ

ORIGINAL SIGNÉ

Julie Roy
Présidente

Lydia Atrouche
Secrétaire-rechercheuse

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	5
DÉMARCHE CONSULTATIVE	7
EN VUE D'UNE VISION PARTAGÉE SUR L'AVENIR DE L'EAU DE MONTRÉAL	9
RÉSUMÉ DES PRINCIPALES OBSERVATIONS ET OPINIONS	10
UTILISATION RESPONSABLE ET DURABLE DE L'EAU	10
LES COMPTEURS D'EAU POUR RÉDUIRE LE GASPILLAGE	10
PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU, DES COURS D'EAU ET ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES	11
L'ACCÈS À L'EAU, UNE QUESTION DE QUALITÉ ET D'ÉQUITÉ	12
FINANCEMENT ÉQUITABLE DE LA GESTION DE L'EAU ET GOUVERNANCE	13
CONSTATS ET RECOMMANDATIONS	15
CONCLUSION	15
ANNEXE 1	25
ANNEXE 2	26
ANNEXE 3	27
ANNEXE 4 – RAPPORT MINORITAIRE DE L'OPPOSITION OFFICIELLE	27

INTRODUCTION

La Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs — la commission ci-après — a été saisie par résolution¹ pour tenir une consultation publique afin de recueillir une diversité d'avis et d'observations sur les différents enjeux autour de la question de l'eau et de sa gestion. L'exercice a pour but d'amorcer un dialogue avec la population et de nourrir les réflexions en vue de la prochaine stratégie montréalaise de l'eau et à terme, les décisions des élu·e·s.

La gestion de l'eau est au cœur de l'action municipale. Les grands défis auxquels les municipalités sont confrontées, particulièrement en milieu densément urbanisé, appellent à examiner de près les pratiques actuelles, mais également de nouvelles approches. Il faut penser différemment la gestion complexe du cycle de l'eau, de son prélèvement à la source, à sa distribution puis à son évacuation.

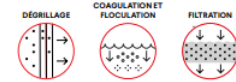
Le cycle de l'eau

DU FLEUVÉ À LA MAISON

01 Prélevée

L'eau est d'abord puisée à même les cours d'eau ceinturant l'île — le fleuve Saint-Laurent, le lac Saint-Louis et la rivière des Prairies — à l'aide de nombreuses prises d'eau qui alimentent six usines de production d'eau potable :

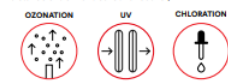
STATIONS
Atwater
Charles-J.-Des Bailleurs
Dorval
Lachine
Pierrefonds
Pointe-Claire



02 Traitée

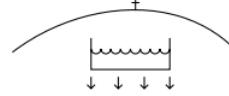
Une fois arrivée dans les usines, l'eau est traitée en parcourant différentes étapes :

01. DÉBRILLAGE : élimination des plus gros débris
02. COAGULATION, FLOCCULATION, DÉCANTATION : agglomération et dépôt des plus petits débris au fond des bassins
03. FILTRATION ET OZONATION : destruction des bactéries et des virus, et traitement du goût et des odeurs
04. TRAITEMENT PAR UV : inactivation des parasites récalcitrants
05. CHLORATION : désinfection finale visant à conserver la pureté de l'eau pendant le long voyage de celle-ci à travers les quelques 5 300 kilomètres de conduites (soit la distance entre Montréal et Vancouver)



03 Emmagasinée

L'eau potable est ensuite transportée et entreposée dans 14 énormes réservoirs en attendant d'être utilisée. Six de ces réservoirs sont construits à même le mont Royal, ce qui permet une distribution par gravité.

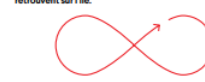


04 Régulée

À la sortie des réservoirs et tout au long du parcours souterrain de l'eau, la pression de celle-ci est calibrée. L'eau passe d'abord par des canalisations de large diamètre, qui diminuent en cours de route. On dirait presque un réseau routier avec ses grandes artères et ses boulevards, ses rues, ses ruelles et ses milliers d'intersections.

05 Distribuée

L'eau est maintenant prête à utiliser dans nos maisons, industries, commerces et institutions ainsi que par les quelques 30 761 bornes d'incendie qui se retrouvent sur l'île.



DE LA MAISON AU FLEUVE

01 Captée

Rejetée après utilisation, l'eau est recueillie par le réseau d'égouts. Elle converge ensuite vers un tuyau de plus grand diamètre appelé collecteur. Pendant l'hiver, une partie de la neige de nos routes s'ajoute aux eaux usées.



02 Interceptée

L'eau du collecteur se déverse dans d'immenses conduites très profondes appelées intercepteurs. Plus vastes encore qu'un tunnel de métro, ces conduites sont de véritables rivières souterraines qui ceinturent l'île et qui acheminent d'importantes quantités d'eaux usées vers la station d'épuration. Trente-neuf structures de régulation permettent de contrôler en temps réel ces apports en eau, aidées par des prévisions radar et un réseau de 51 pluviomètres.



03 Épurée

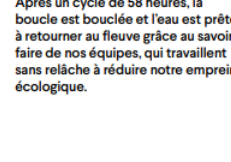
Chaque jour, ce sont des milliards de litres d'eaux usées qui cheminent par gravité vers la station d'épuration Jean-R.-Marcotte. Toute cette eau aboutit dans deux titaniques puits de suction enfoncés à une profondeur de 55 mètres, où elle est ensuite épurée par différents traitements successifs :

01. POMPAGE : aspiration de l'eau jusqu'au niveau du sol. Des coagulants sont injectés dans l'eau pour favoriser l'agglomération des particules en suspension
02. DÉBRILLAGE : rétention des plus gros débris
03. DÉBRILLAGE ET DÉSSABLAGÉ : élimination du sable, du gravier et des particules lourdes
04. DÉCANTATION : dépôt des matières lourdes au fond des bassins afin que 75 % des matières en suspension et 80 % de phosphore de l'eau soient retirés



04 Rejetée

Après un cycle de 58 heures, la boucle est bouclée et l'eau est prête à retourner au fleuve grâce au savoir-faire de nos équipes, qui travaillent sans relâche à réduire notre empreinte écologique.



Source : Ville de Montréal, [L'avenir de l'eau de Montréal](#).

Bien évidemment, ces nombreux enjeux ne fonctionnent pas en vase clos, mais sont interreliés, de là un des aspects de sa complexité. Parmi ceux-ci, notons brièvement à titre d'exemple, la consommation démesurée de la ressource en eau, la croissance démographique, la densité et l'expansion urbaine, des espaces imperméables, la recrudescence des pluies intenses ou encore les contaminants émergents. Tous ces enjeux de santé et de sécurité publiques sont intrinsèquement liés les uns aux autres, et mettent les infrastructures vieillissantes — parmi les plus anciennes en Amérique du Nord — à rude

¹ Résolution : CE22 1880. Voir Annexe 1.

épreuve. Notons également que les ressources financières limitées mettent à mal l'entretien de ces infrastructures, créant ainsi un déficit d'entretien qui crée une forme d'iniquité intergénérationnelle : à ce rythme, les générations futures n'auront pas accès aux mêmes conditions que leurs prédécesseurs. Ces quelques enjeux identifiés, aussi vertigineux soient-ils, tracent la trame de fond de la consultation à partir de laquelle – mais non exclusivement – la population a été appelée à s'exprimer.

Dans ce contexte, la Commission s'est jointe à cette réflexion collective pour contribuer à forger un nouveau pacte pour préserver cette richesse collective. C'est un effort commun pour faire face à ces défis et fédérer, au moyen de la prochaine stratégie de la gestion de l'eau de Montréal, un engagement concerté pour tendre vers un cycle de l'eau durable. Il s'agit de préserver les ressources en eau bleue et en eau verte².

Dans le sillage de la transition écologique qui doit être juste et équitable, la gestion responsable de l'eau constitue un des axes fondamentaux. Malgré les efforts déployés pour freiner les changements climatiques, l'évidence montre qu'ils sont nettement insuffisants tant les phénomènes climatiques extrêmes s'accroissent à un rythme rapide et une intensité inédite, passant d'événements conjoncturels à une donnée structurelle qu'il importe urgemment de prendre en compte pour en minimiser les impacts. Si l'eau est à raison présentée comme source de vie, elle comporte également son lot de désastres qui sous nos latitudes se manifestent par une montée des crues – qui ne sont plus que printanières – et d'inondations. Force est de constater que nous n'en sommes non plus à lutter contre les changements climatiques, mais à s'y adapter.

Ce rapport de consultation est composé de quatre sections. La première présente le déroulement de la consultation : les différentes phases de la démarche consultative, les communications déployées et l'état de la participation. La seconde partie reprend les grands thèmes soumis à la consultation du public. S'ensuit une section qui fait état des principales observations et points de vue partagés au cours de la consultation, puis une sous-section relate schématiquement les quelques éléments complémentaires à l'issue de rencontres à huis clos avec d'autres services de la Ville et des personnes de l'externe, nommément le Service de l'eau de Toronto et le Réseau canadien de l'eau. Enfin, la dernière partie est consacrée aux constats et aux recommandations de la Commission.

² La Commission mixte internationale a été créée par le Canada et les États-Unis pour régir les eaux de part et d'autre de la frontière canado-américaine. Elle définit l'eau bleue, celle qui : « [...] s'écoule à la surface des rivières, des lacs et des profonds aquifères et juste au-dessous de leur surface. L'eau verte s'accumule dans les couches de sol non saturées, puis monte dans l'atmosphère par évaporation et transpiration. » <https://ijc.org/fr/les-ressources-bleues-et-vertes-evaluation-de-la-securite-de-leau-du-bassin-versant-de-la-riviere>

La consultation : les séances d'information et de consultation

La Commission a lancé la consultation annoncée le 10 août 2023. Le dossier de consultation, [L'avenir de l'eau de Montréal](#), a été mis en ligne à la disposition du public. La démarche de consultation ainsi que l'objet de la consultation ont été présentés lors d'une assemblée publique d'information tenue le 24 août 2023 à partir de la salle du conseil de l'hôtel de ville de Montréal afin que les représentantes et les représentants du Service de l'eau puissent, après avoir présenté les enjeux centraux du dossier en consultation, répondre aux interrogations du public et de la commission.

Les grands thèmes soumis à la consultation du public sont résumés dans la prochaine section de ce rapport.

Les intervenantes et intervenants ont été invité·e·s à transmettre leur avis avant le 27 septembre 2023, pour permettre aux commissaires d'en prendre connaissance avant les auditions, afin d'approfondir les échanges.

La seconde partie de la démarche consultative s'est poursuivie au cours de trois séances publiques les 3 et 4 octobre 2023, des séances tenues en personne, pour permettre l'expression des opinions. À l'occasion de ces séances d'audition publiques, la Commission a reçu 15 mémoires – auquel s'est ajouté un avis verbal – de personnes et représentantes et représentants d'organismes ayant souhaité·e·s le présenter.

Toutes les séances publiques sont webdiffusées en direct et sont accessibles en différé, par le biais de la [liste de lecture](#) des commissions permanentes, à partir du compte YouTube de la Ville de Montréal.

Les délibérations et la séance publique d'adoption des recommandations

La Commission s'est par la suite réunie en sessions de travail au cours des mois d'octobre 2023 à janvier 2024 jusqu'à l'adoption des recommandations le 31 janvier 2024, lors d'une assemblée publique tenue en virtuel où les recommandations ont été présentées et officiellement adoptées.

Les communications annonçant la consultation

Les informations relatives à la consultation ont été annoncées par avis public le 10 août 2023 dans deux quotidiens montréalais, l'un francophone et l'autre anglophone, de même que sur le [portail officiel](#) de la Ville de Montréal.

Un appel à contribution a été transmis à près de 800 personnes ou organismes abonné·e·s à l'infolettre des commissions permanentes du conseil. Un communiqué a aussi été diffusé à l'ensemble des médias. Diverses publications tout au long de la démarche consultative annonçant les grandes étapes du processus de consultation (p. ex. le lancement de la consultation publique, la séance d'information, les auditions publiques des avis et l'assemblée publique d'adoption des recommandations) ont été entre autres relayées dans les médias sociaux des commissions permanentes et de la Ville. Ces événements ont aussi été inscrits au [calendrier](#) de participation publique de la Ville. Une stratégie de communication a également été déployée par le Service de l'expérience citoyenne et des communications de la Ville de

Montréal où diverses annonces publicitaires pour promouvoir la consultation ont été placées, notamment dans des journaux locaux et sur une plateforme numérique d'écoute en continu.

Toute la documentation relative à cette consultation et ses modalités de participation ont été rendues disponibles sur le site Web dédié des commissions permanentes à ville.montreal.qc.ca/avenirmtleau. Toute personne pouvait également obtenir copie de la documentation, en s'adressant au Service du greffe de la Ville de Montréal.

L'état de la participation

La Commission a reçu 37 mémoires et 31 commentaires d'une cinquantaine (51) de participantes et participants : de citoyennes et citoyens, d'associations, d'organismes et d'organisations issus de divers secteurs d'activité tels que la recherche, l'environnement, la santé, les affaires et l'institutionnel.

La Commission a reçu l'ensemble des opinions jusqu'au 4 octobre 2023, notamment sur la plateforme de consultation en ligne Réalisons Montréal accessible à realisonsmtl.ca/avenirmtleau. Quelques avis ont également été réceptionnés à partir de la boîte courriel des commissions permanentes.

Tous les avis présentés et déposés en commission sont accessibles à ville.montreal.qc.ca/avenirmtleau.

Consultation du public par sondage

En complément de l'appel à contribution par le dépôt de mémoires et d'avis, un sondage d'opinion en ligne a été réalisé par une firme externe comportant un volet panéliste, représentatif de la population adulte montréalaise, et un volet grand public en vue de dégager les principaux éléments de la prochaine stratégie montréalaise de l'eau et de préciser les attentes.

Ce sondage en ligne a été réalisé du 23 août au 6 septembre 2023 pour le volet panelistes. Le public a pour sa part été appelé à participer du 23 août au 18 septembre 2023.

Le sondage par questionnaire reprend les grands axes thématiques de la consultation : la responsabilisation quant à un usage responsable de l'eau et les mesures pour modifier les comportements vis-à-vis de ses usages; la protection de la ressource en eau et des cours d'eau ; l'adaptation et la résilience face aux aléas climatiques, notamment les inondations urbaines et le financement équitable de la gestion de l'eau.

Au total, 2 503 répondantes et répondants ont participé : 1 037 pour le volet panéliste et 1 466 pour le grand public. Le [rapport complet](#) contenant la méthodologie, les données démographiques des répondantes et répondants ainsi que l'intégralité des résultats du sondage est disponible sur ville.montreal.qc.ca/avenirmtleau.

Le document de consultation

Le document, [L'avenir de l'eau de Montréal](#), a été élaboré par le Service de l'eau de la Ville de Montréal. Il présente les grands enjeux à partir desquels la population montréalaise est invitée à se prononcer pour déterminer les orientations de la prochaine stratégie montréalaise de l'eau, à la lumière des grands défis et des possibilités en matière d'eau.

Le document de consultation avait pour double objectif de mieux informer la population sur le cycle de la gestion publique de l'eau – révéler la complexité liée à sa gestion – et d'exposer la problématique multifacette relative à la gestion de la ressource. Le document dresse le contexte et le cadre de gouvernance dans lequel s'inscrit la gestion municipale de l'eau ainsi que le contexte qui a mené à l'élaboration de la première stratégie montréalaise de l'eau 2011-2020. Cette stratégie avait été élaborée à la suite d'un rapport pointant l'état détérioré des infrastructures de l'eau et en suivi de l'annulation du contrat des compteurs d'eau.

Ensuite, il expose les grands défis actuels et futurs liés à la gestion publique de l'eau : l'utilisation responsable de l'eau, la réduction de son gaspillage et les mesures réglementaires de son usage; la protection de la ressource en eau, la qualité des eaux rejetées et des cours d'eau environnant l'île de Montréal; l'adaptation et la résilience face au dérèglement climatique et à la recrudescence de ses aléas ainsi que l'équité intergénérationnelle en matière de financement des infrastructures de l'eau. À ces grands enjeux, une série de questions est soumise afin de sonder la population sur ceux-ci, pour identifier les priorités d'action et les mesures attendues pour une gestion responsable et durable de l'eau.

Le document de consultation [L'avenir de l'eau de Montréal](#) est accessible dans son intégralité à ville.montreal.qc.ca/avenirmtleau.

RÉSUMÉ DES PRINCIPALES OBSERVATIONS ET OPINIONS

Plusieurs des enjeux mis en lumière dans le document de consultation ont été commentés. La majorité des avis soumis ont suivi la trame proposée alors que d'autres ont souhaité mettre l'accent sur des dimensions spécifiques qu'on souhaiterait retrouver dans la prochaine stratégie montréalaise de l'eau. Cette section offre un aperçu des principales observations et opinions exprimées lors de la consultation. Elles ont été regroupées par grands thèmes par souci de commodité. Sans prétendre à l'exhaustivité des propos et avis soumis, cette partie du rapport de consultation vise à illustrer les grandes lignes des points de vue portés à l'attention de la Commission.

L'intégralité des mémoires et avis déposés en Commission est accessible ville.montreal.qc.ca/avenirmtleau.

Utilisation responsable et durable de l'eau

Le principe même d'une consommation responsable de l'eau ne fait aucunement débat. La surconsommation est d'emblée reconnue, et incontestable, du fait de la place peu enviable de la consommation excessive d'eau de l'agglomération montréalaise de manière absolue, que ce soit par rapport au reste du Canada ou à l'échelle mondiale. Pour limiter son gaspillage, des avis appellent à rigoureusement documenter la consommation d'eau potable afin d'affiner l'analyse de son utilisation et des pertes pour mieux déterminer ensuite les mesures à mettre en place et évaluer les résultats.

À cette fin, certains proposent de raffermir la réglementation municipale et son application sur les usages de l'eau. Parmi ceux-ci, et non exclusivement, les équipements de refroidissement et de climatisation à l'eau, l'arrosage des espaces verts, les piscines privées, etc. Des avenues sont également proposées, notamment des mesures incitant à opter pour des équipements économes en eau (p. ex. robinetterie, toilettes, etc.). Pour les usages extérieurs, on propose de resserrer les interdictions d'arrosage et, entre autres, de délaissier la pelouse conventionnelle pour des végétaux frugaux en eau et reconnu pour leur propriété filtrante et absorbante, et favorisant la biodiversité en milieu urbain. Pour ce type d'usage ou de nettoyage qui ne nécessite pas le recours d'une eau traitée, des récupérateurs d'eau de pluie permettraient de réduire la consommation d'eau.

Une eau sobrement et judicieusement utilisée est une eau qui éviterait les coûts associés du traitement pour sa consommation jusqu'à son rejet dans le Fleuve.

Les compteurs d'eau pour réduire le gaspillage

Pour réduire sa consommation d'eau potable, encore faut-il savoir ce que l'on consomme et prendre conscience de nos gestes quotidiens et nos habitudes. C'est ainsi que le débat sur les compteurs d'eau s'est invité dans cette discussion sur la question de l'eau et de sa gestion publique. En ce qui concerne l'instauration des compteurs d'eau et son corollaire, la tarification volumétrique résidentielle de l'eau, les avis sont partagés.

Pour nombre d'entre eux, faire porter une partie des coûts associés de l'eau des usagères et usagers par le biais de la tarification de la consommation de l'eau pourrait mettre un terme à son usage déraisonnable et à son gaspillage, changer la perception d'une ressource « gratuite » et davantage responsabiliser ses utilisatrices et utilisateurs.

Pour les avis favorables à une mise en service des compteurs d'eau dans le secteur résidentiel, cette mesure n'a pas pour objectif principal de prélever des revenus, mais elle est plutôt vue comme une

mesure pragmatique pour inciter à modifier rapidement les comportements et les processus de production. Cette mesure permettrait d'emboîter le pas vers l'adoption d'habitudes plus durables et écoresponsables. De l'avis de certains, le recours à des compteurs d'eau est le principal moyen pour faire prendre conscience de ses habitudes et de sa consommation. Pour celles et ceux qui souhaitent faire le suivi de leur consommation d'eau, il pourrait être envisagé d'offrir un compteur sur une base volontaire.

Au vu des besoins et l'urgence d'agir, certains mentionnent que l'heure n'est plus aux campagnes de sensibilisation. D'autres privilégient un équilibre entre des mesures plus coercitives et incitatives, assorties d'un accompagnement personnalisé pour réduire son usage, sa consommation journalière ou détecter les fuites de leur propriété. D'autres, encore, préfèrent miser sur les plus grands consommateurs d'eau par souci d'équité, à l'instar des industries, commerces et institutions (ICI), et demandent à poursuivre l'installation des compteurs d'eau dans certains secteurs connus pour leur usage considérable d'eau. Ils réclament aussi de revoir la tarification volumétrique, notamment à l'égard du premier millier m³ consommé qui serait offert au rabais et finalement, leur faire porter le coût complet de l'eau.

A contrario, on met en garde des coûts associés à une installation généralisée des compteurs d'eau qui représenterait un actif en plus pour la Ville, ce qui engendrerait un surplus de dépense, sans toutefois générer des revenus suffisants pour regarnir les fonds nécessaires au renouvellement des infrastructures. On soulève également les coûts relatifs à leur entretien et à la fin de leur durée moyenne d'utilisation, les frais supplémentaires occasionnés par le renouvellement du parc de compteurs. Un avis nuance pourtant ce propos, en suggérant des options alternatives, par exemple, de faire porter le coût de l'installation au prestataire du service d'eau et rappelle que, pour la relève des compteurs, des dispositions technologiques existent pour leur transmission à distance.

D'un autre côté, certains craignent que la tarification de l'eau au domaine résidentiel par l'introduction de compteurs d'eau remette en question le principe inaliénable de la gratuité de l'eau, le droit d'accéder à une eau de qualité à titre d'un droit humain fondamental et un commun qu'il importe de défendre à tout prix. Des inquiétudes ont également été partagées par exemple quant au fardeau qu'une tarification supplémentaire, surtout l'eau dont l'usage est nécessaire au quotidien, pour les ménages à revenus modestes. Enfin, on souligne l'importance vitale de l'eau en matière de santé et sécurité publiques, comme on a récemment fait l'expérience en temps de pandémie de la Covid-19.

Protection de la ressource en eau, des cours d'eau et adaptation aux changements climatiques

La gestion des eaux usées et de ruissellement

Les eaux pluviales et eaux de ruissellement sont une source de pollution des cours d'eau lors de pluies abondantes, surtout dans un contexte d'urbanisation et d'intensification des pluies. Plusieurs avis appellent à poursuivre les efforts pour limiter les surverses, ces eaux usées rejetées dans le fleuve St-Laurent sans traitement. Parmi ces efforts, un certain nombre d'avis mettent de l'avant l'introduction à vaste échelle d'infrastructures vertes et résilientes pour retenir, rediriger, et/ou absorber ces eaux par exemple des marais filtrants, des ruelles « bleues-vertes » ou de réduire considérablement la proportion des surfaces imperméables, entre autres minéralisées. Autrement, de miser prioritairement sur des solutions fondées sur la nature ou de restaurer les équilibres naturels en redonnant la place aux cours d'eau enfouis ou détournés avec l'urbanisation.

D'autres proposent de grands ouvrages d'ingénierie de rétention, de stockage et de restitution des eaux pluviales et d'augmenter la proportion du réseau séparatif versus le réseau unitaire – réseau des égouts qui collecte ensemble les eaux sanitaires et les pluviales. À l'inverse, on porte à l'attention que les

réseaux séparatifs ne sont pas une panacée. En raison des raccordements inversés, encore bien présents dans certains secteurs de l'île de Montréal et principale source de pollution des cours d'eau par temps sec, les eaux du réseau séparatif contenant les eaux pluviales directement rejetées dans les cours d'eau ou dans le fleuve St-Laurent, peuvent contenir des eaux usées sanitaires. Il est rapporté que les eaux de ruissellement dans le réseau séparatif contiennent des microplastiques en abondance qui, si elles ne sont pas traitées, se retrouveront dans les cours d'eau. En ce qui concerne précisément ces raccordements inversés, on appelle à accélérer leur correction, en priorité, ceux affectant la qualité des cours d'eau destinés aux usages récréatifs.

Peu importe les options présentées dans la gestion des eaux de ruissellement et des volumes d'eaux pluviales, les avis plaident pour une meilleure connaissance, en temps réel et de façon automatisée, des flux d'eau dans le réseau afin de les suivre de près lors de fortes précipitations, mais également améliorer le suivi des fuites d'eau potable du domaine public pour les colmater rapidement et ainsi réduire les pertes.

Les contaminants

Nombre d'avis pressent les autorités gouvernementales à légiférer à propos d'un ensemble de contaminants – émergents, éternels, pesticides, microplastiques / microfibres de textile synthétique et nanoplastiques pour en mentionner quelques-uns – déjà amplement présents dans l'environnement afin de mieux protéger la ressource en eau. Un suivi assidu est également nécessaire pour évaluer l'ampleur de leur présence et collaborer avec le milieu scientifique, pour mieux comprendre leur incidence sur le vivant et les moyens de les neutraliser. Certains incitent la Ville à prendre les devants et à user de son influence auprès des instances régionales et gouvernementales pour les réglementer ou plus concrètement, en amont du procédé de traitement des eaux usées, exiger par exemple des manufacturiers de laveuse d'intégrer des filtres pour retenir les microfibres de textile synthétique. En somme, la gestion des eaux usées et la qualité des eaux rejetées dans les cours d'eau impactent directement la qualité de ces cours d'eau et de leur accès.

L'accès à l'eau, une question de qualité et d'équité

Plusieurs avis présentés et déposés demandent de faire de l'accès public à l'eau de l'île de Montréal une des pierres angulaires de la prochaine stratégie montréalaise de l'eau, dont un meilleur accès au fleuve St-Laurent. Pour répondre aux énormes défis relatifs à l'eau, l'engagement substantiel de la société à ramer ensemble est fondamental. On mentionne que l'ensemble des enjeux soulevés relatifs à l'eau et leur réponse se renforcent mutuellement. De façon pragmatique, une eau de qualité à la source réduit son traitement – et les coûts – à la consommation. De même que la qualité des eaux rejetées a un impact direct sur l'accès aux plans d'eau environnants. Par ailleurs, d'autres tiennent à rappeler que pour saisir toute l'importance de l'eau, il faut s'en approcher pour mieux la connaître et mieux la protéger.

Au-delà des considérations technico-financières de la gestion de l'eau et de ses infrastructures, tout en reconnaissant que les unes sont intimement liées aux autres, il s'agit de rapprocher la population de son insularité, de faire de l'eau et de ses berges le cœur de l'identité culturelle montréalaise et du paysage urbain de la métropole. Ce rapprochement ne peut se faire, selon certains, sans une protection des écosystèmes, de ses berges et des améliorations des accès publics.

Les espaces publics de l'eau offrant une diversité des usages sont des espaces de socialisation et de rencontres à valoriser dans une perspective de réappropriation de lieux. Ils permettent de mettre à profit les atouts liés à l'insularité et à l'eau, en faveur du développement d'une véritable « économie bleue ».

Certains plaident pour une aire de baignade portuaire dans le bassin Jacques-Cartier au Vieux-Port, à l'instar de villes comme Amsterdam, Paris ou plus près, Québec.

Pour synthétiser les propos suivants, il s'agit de viser l'accessibilité à toutes et à tous dans un souci de justice sociale et d'équité climatique. On souligne, en effet, qu'avec les vagues de chaleurs extrêmes consécutives aux changements climatiques et les îlots de chaleur affectant plusieurs secteurs de la métropole, l'accès public à des zones de rafraîchissement et de baignades accessibles en transport en commun devient de plus en plus une question de santé publique et de justice climatique, notamment en faveur des plus fragiles.

Pour favoriser les usages récréatifs et sportifs nautiques, notamment la baignade, des avis appellent à rendre publiques et en temps réels les données sur la qualité de l'eau autour de l'île. Il est avéré que, en dehors des fortes pluies qui entraînent des surverses d'eaux usées non traitées, la moitié des sites d'accès à l'eau de l'île de Montréal offre une qualité suffisante pour la baignade.

Financement équitable de la gestion de l'eau et gouvernance

De l'avis d'un intervenant, les générations précédentes ont amplement bénéficié des sous-investissements dans le « système eau », une iniquité difficilement rattrapable au vu de la dégradation des infrastructures auxquelles s'ajoutent de nouveaux enjeux majeurs liés aux changements climatiques. Pour remédier au problème structurel du financement des infrastructures en eau, il est indéniable que les revenus doivent être augmentés, mais la manière de les accroître est une question éminemment politique. Cet intervenant axe son propos sur deux aspects essentiels : un doublement à court terme de la taxe foncière dédiée à l'eau et une gouvernance spécifique de l'eau. Ce mode de gestion déterminerait le niveau des investissements du « système eau » à une expertise indépendante constituée avec l'assentiment des instances municipales. D'autres plaident pour que les ordres de gouvernement déterminent des seuils minima de services assortis de budgets de fonctionnement auxquels les municipalités n'auront d'autres choix que de se conformer, à l'instar du schéma de couverture de risque en protection incendie. Il serait question d'extraire de la joute politique la gestion publique de l'eau.

Une série de propositions ont été transmises. Sans les énumérer, l'une d'entre elles suggère une manière intégrée de calculer les surfaces d'un lot en fonction du niveau de perméabilité. Bien que l'objectif premier du coefficient de biotope par surface (CBS) serve d'indice mesurant le niveau de perméabilité d'une surface, en vue d'agir sur sa potentialité écologique et résiliente, il pourrait également servir de base de calcul pouvant générer de nouvelles sources de revenus dédiées à la gestion de l'eau, notamment une taxe sur les rejets d'eau pluviaux.

On mentionne l'importance de communiquer d'une seule et même voix, largement et efficacement, les enjeux au cœur de la gestion de l'eau pour la financer et au final répondre aux défis posés par la crise climatique.

INFORMATIONS ET OBSERVATIONS DE SERVICES MUNICIPAUX ET D'EXPERTISES EXTERNES

Dans la poursuite de ses travaux, la Commission a disposé également des informations et observations de services municipaux et d'expertises externes. Compte tenu de la nature transversale du domaine de l'eau, la Commission a souhaité entendre divers services de la Ville en fonction de leur expertise respective, parmi ceux-ci, le Service de l'environnement et le Service des finances ainsi que le Bureau de la transition écologique et de la résilience qui ont présenté différents volets en lien avec l'eau et sa gestion.

Entre autres questions, les présentations ont porté sur le cadre financier de la Ville, les postes budgétaires affectés à l'eau via le Fonds de l'eau, les sources de financement des investissements des actifs de l'eau et l'introduction de la tarification volumétrique des immeubles non résidentiels.

Des renseignements ont été partagés quant à l'adaptation aux changements climatiques, l'étiage observé dans le fleuve St-Laurent et ses conséquences ainsi que divers projets en cours, notamment les parcs résilients. Aussi, on fait état du portrait de l'énergie utilisée à différentes phases du cycle du traitement de l'eau, soit le traitement des eaux usées et la production de l'eau potable ainsi que les GES émis en raison de l'incinération des boues d'épuration. Il est mentionné, en substance, que les traitements associés à l'eau sont les plus grands consommateurs d'énergie par rapport à l'ensemble des activités municipales.

Enfin, la Commission a pris connaissance de la réglementation et son suivi, à l'égard des rejets des eaux usées et du suivi environnemental, de la tarification volumétrique des eaux usées rejetées et l'état des suivis des corrections des raccordements inversés.

Pour compléter son analyse, la Commission a également souhaité un portrait illustrant une diversité des pratiques en matière de gestion de l'eau ailleurs au Canada et de ses principaux enjeux. Elle a ainsi sollicité l'expertise du Réseau canadien de l'eau qui lui a brossé un portrait de différentes pratiques et de cadres de gouvernance au Canada et ailleurs.

La Commission a, par ailleurs, souhaité approfondir ses connaissances pratiques de la gestion municipale de l'eau d'une ville canadienne : celle de Toronto. Cette ville mise essentiellement sur un modèle de gestion fondé sur le recouvrement intégral des coûts par différentes méthodes de gestion des actifs, ce qui implique une tarification des coûts d'opération et d'investissement relatifs à l'eau.

On souligne que le modèle d'autofinancement des dépenses de fonctionnement et d'investissements pour contrer le déficit de maintien et du renouvellement des infrastructures – qui augmentait plus rapidement que leur réhabilitation – a exigé un plan d'augmentation des tarifs de l'eau sur neuf ans de 9% par année, suivi d'augmentations annuelles successives. Il est à noter que l'ensemble des propriétés de Toronto était déjà équipé de compteurs d'eau, même si certains d'entre eux, en désuétude, ont dû être remplacés.

CONSTATS ET RECOMMANDATIONS

Au terme de son analyse, issue des enseignements tirés des avis, des témoignages, des rencontres et de sa propre appréciation, la Commission retient ces constats et recommandations adoptées lors de l'assemblée publique tenue le 31 janvier 2024.

Il est apparu clairement pour la Commission qu'une consommation excessive en eau potable entraîne des conséquences incalculables. Des efforts substantiels doivent donc miser prioritairement vers sa valorisation, la réduction de sa consommation et limiter radicalement son gaspillage. Un changement de mode de vie est inéluctable, car insoutenable au vu de l'ampleur des enjeux associés aux changements climatiques qui ne vont qu'en s'accroissant. Elle est consciente par exemple qu'un renouvellement et un élargissement de l'ensemble des canalisations de l'agglomération semblent peu réalistes à court terme pour contenir les eaux des pluies extrêmes, mais qu'une variété de propositions, plus respectueuses de l'environnement, lui ont été portées à son attention. Elles méritent qu'on s'y attarde.

La Commission fait également le constat des options limitées des sources d'eau, appelant à tout mettre en œuvre pour protéger la ressource en eau et réduire au maximum à la source les contaminants, pour des questions environnementales, mais également économiques. Autrement, plus l'eau est contaminée, plus nombreux seront les traitements. Plus complexes sont les nouvelles molécules chimiques des polluants émergents, plus complexes et dispendieux seront leur traitement nécessitant de nouvelles technologies pour les détecter et les neutraliser. En outre, le secteur de l'eau pour le traitement des eaux potables et usées est très énergivore. De même, l'incinération des boues d'égout est une des grandes sources d'émission de gaz à effet de serre (GES) parmi toutes les activités municipales.

Bien que la question du financement ne soit pas dans les missions premières de la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs, à la lumière des enjeux qui lui ont été présentés, la Commission n'a pu faire l'impasse sur cet élément tellement il est central.

La prochaine section reprend en intégralité ces recommandations.

UTILISATION RESPONSABLE ET DURABLE DE LA RESSOURCE EN EAU

CONSIDÉRANT que l'eau est une ressource collective qui doit être préservée, et qui doit demeurer inconditionnellement sous la responsabilité des pouvoirs publics afin d'en garantir un accès pérenne, équitable et durable pour l'ensemble de la population et les générations futures;

CONSIDÉRANT que l'assemblée générale de l'Organisation des Nations unies (ONU) a reconnu par résolution (64/292) le droit de l'accès à l'eau potable et l'assainissement comme un droit humain fondamental et que la communauté internationale s'est engagée à atteindre l'objectif de développement durable (ODD) n°6 visant à «garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et

d'assainissement gérés de façon durable»³ dans le cadre du *Programme 2030* et l'engagement du Canada à atteindre ces objectifs⁴;

CONSIDÉRANT la Stratégie québécoise de l'eau 2018-2030 et la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (SQEEP) 2019-2025;

CONSIDÉRANT le plan stratégique de la Ville, Montréal 2030, qui poursuit une vision pour « [...] une ville plus résiliente et engagée dans la transition écologique, plus solidaire et inclusive, plus participative et innovante »;

CONSIDÉRANT que le *Bilan de l'usage de l'eau potable de 2022*⁵ fait état d'une consommation montréalaise d'eau résidentielle estimée à 332 litres par personne par jour, comparativement à 220 litres en moyenne par personne par jour dans le reste du Canada⁶, reléguant ainsi Montréal parmi les plus grandes consommatrices d'eau à l'échelle mondiale;

CONSIDÉRANT que d'importantes pertes en eau potable proviennent des fuites sur les réseaux des domaines public et privé, et qu'elles sont estimées, en 2020, à près de 30 % de la production totale d'eau potable;

CONSIDÉRANT que les appareils de climatisation ou de refroidissement à l'eau potable, proscrits sur l'ensemble du territoire de l'agglomération (13-023/RCG 13-011) depuis le 1^{er} janvier 2018, et que ces équipements consomment des volumes considérables d'eau (entre 2 000 litres et 10 000 litres d'eau potable par appareil et par jour) ce qui équivaut, selon des études de 2016, à 5 % de la production totale de l'eau à Montréal;

CONSIDÉRANT qu'environ 20 % des 800 000 bâtiments à Montréal présentent au moins une fuite dans leurs appareils de plomberie, ce qui pourrait représenter jusqu'à 160 000 fuites de 500 litres par jour ⁷;

CONSIDÉRANT la nécessité d'élaborer des normes «net zéro eau » quant à « [...] une gestion raisonnable et durable qui vise le recyclage et la réutilisation de l'eau dans le bâtiment ou les périmètres à proximité pour limiter son gaspillage »⁸;

CONSIDÉRANT les coûts d'entretien des infrastructures de l'eau, du nécessaire rattrapage du déficit de maintien d'actifs, des besoins en nouveaux équipements, et que les investissements sont passés de 200 M\$ en 2016 à 577 M\$ en 2023, mais qu'ils demeurent insuffisants pour couvrir l'ensemble des besoins évalués à près de 1,295 G\$ par an;

³ <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/water-and-sanitation/>

⁴ <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/programme-2030/eau-propre.html>

⁵ Ville de Montréal. 2023. Bilan de l'usage de l'eau 2022, p.9.

⁶ Ville de Montréal. 2021. Bilan de l'usage de l'eau 2020, Ville de Montréal, cité dans Ville de Montréal. 2023. [L'avenir de l'eau de Montréal](#). Document de consultation, p.16.

⁷ Ville de Montréal. 2023. [L'avenir de l'eau de Montréal](#). Document de consultation, p.16.

⁸ Centre Eau Terre Environnement - INRS. 2023. Mémoire déposé dans le cadre de la consultation publique devant mener à l'élaboration de la nouvelle Stratégie montréalaise de l'eau. [L'avenir de l'eau de Montréal](#), p.3.

CONSIDÉRANT que le coût réel de l'eau est évalué en 2022 à 3,50 \$ par mètre³ d'eau, et que les revenus récoltés par mètre³ d'eau sont de seulement 1,01 \$⁹, cette distorsion induit une perception d'un bien, bon marché, donnant lieu à un usage sans limites et source de gaspillage;

CONSIDÉRANT la saine gestion des finances publiques de la Ville, les démarches en cours afin de diversifier et pérenniser les sources de revenu pour assurer l'ensemble des besoins de Montréal, pour entre autres le financement durable des infrastructures de l'eau, et compte tenu de la capacité des contribuables montréalais;

CONSIDÉRANT l'importance de se comparer avec d'autres grandes villes canadiennes relativement à la gestion de l'eau, dont Toronto ou Calgary, tout en tenant compte que la gouvernance diffère d'une province à l'autre et que les pouvoirs des municipalités ne sont pas uniformes au Canada; que Toronto a poursuivi un rythme soutenu d'augmentation annuelle de ses tarifs de l'eau de 9 % sur 9 ans, pour renflouer son fonds de réserve, afin de répondre à ses besoins de renouvellement des infrastructures en eau et assainissement;

CONSIDÉRANT la responsabilité partagée et les efforts communs à consentir tant par la Ville, les industries, commerces et institutions (ci-après, ICI), les propriétaires et l'ensemble de la population montréalaise, pour préserver la ressource en eau et en faire un usage durable;

CONSIDÉRANT que des données fiables et actualisées sont nécessaires pour avoir une meilleure connaissance quant à la consommation en eau et également sur la qualité et la quantité des rejets d'eau;

CONSIDÉRANT que la tarification volumétrique de l'eau pour les immeubles mixtes et les ICI en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2023 prévoit une exemption pour les 1 000 premiers m³ (soit 1 000 000 de litres) par année d'eau potable utilisée, et que cette contribution ne représente pas encore la totalité des coûts réels de l'eau;

CONSIDÉRANT que la réglementation municipale (RCG 08-041) applique une tarification volumétrique des rejets des eaux usées industrielles supérieurs à 100 000 m³ par année, selon un principe d'écofiscalité en vigueur depuis les années 2000, en fonction du coût réel de traitement du volume rejeté excédentaire;

CONSIDÉRANT que les mesures d'écofiscalité s'avèrent être un moyen efficace pour impulser une modification des comportements et que des indices tel le coefficient de biotope par surface (CBS), représente un instrument utile pour estimer les propriétés écologiques et résilientes d'une surface et a le potentiel d'établir les bases d'une nouvelle source de revenus dédiée à la gestion de l'eau;

CONSIDÉRANT que le coefficient de biotope par surface (CBS) – ou le facteur de résilience climatique (FRC) en usage, entre autres, par l'arrondissement du Sud-Ouest dans son règlement d'urbanisme – peut servir d'outil urbanistique pour imposer un seuil minimal de surfaces perméables ou écoaménageables, afin d'accroître le potentiel d'infiltration des eaux pluviales, lutter contre les îlots de chaleur et favoriser la biodiversité.

⁹ *Ibid*, p.20.

La Commission recommande à l'Administration de

- R-1.** Établir un plan d'action de lutte au gaspillage de l'eau pour renverser la tendance à la surconsommation, optimiser les économies d'eau et davantage responsabiliser ses usagers et usagers, dans le cadre de la nouvelle Stratégie montréalaise de l'eau.
- R-2.** Établir des objectifs à la nouvelle Stratégie montréalaise de l'eau, mettre en place des indicateurs de suivis, recueillir des données spécifiques et rendre ces informations disponibles en format de données ouvertes et fixer un calendrier de reddition de comptes périodique sur le suivi de la Stratégie.
- R-3.** Élaborer, dans les meilleurs délais, un plan de financement pérenne pour les dix prochaines années, afin de prévoir le budget et les investissements nécessaires pour rattraper le déficit d'entretien des infrastructures, ceux requis pour les nouvelles infrastructures ainsi que pour les frais d'exploitation et de planification.
- R-4.** Poursuivre les discussions avec le gouvernement du Québec et les autres municipalités du Québec aux prises avec la même situation, afin d'établir une entente sur les cibles de normes de service pour rattraper le déficit d'entretien des infrastructures, et sur une forme de financement suffisant, prévisible et pérenne.
- R-5.** Évaluer les différents outils d'écofiscalité, analysés au moyen de méthode de calcul, à l'instar du coefficient de biotope par surface (CBS), et instaurer les mesures incitatives les plus adaptées à la désimpermeabilisation et déminéralisation des surfaces afin d'encourager à modifier plus largement les comportements.
- R-6.** Mieux documenter la consommation d'eau résidentielle et contribuer ainsi à la sensibilisation sur la consommation d'eau, envisager les modifications réglementaires nécessaires pour équiper les nouveaux bâtiments résidentiels de compteurs d'eau et, sur une base volontaire, les bâtiments résidentiels existants. S'assurer que ces éventuels compteurs d'eau permettent de tenir compte de certaines variables, telles que la composition d'un ménage ou le type d'habitation, dans un but d'établir une analyse fine de la consommation.
- R-7.** Entreprendre les démarches auprès du gouvernement provincial afin qu'il poursuive la révision du Code de construction dans le but d'intégrer et normer les équipements favorisant l'économie d'eau potable et l'utilisation des eaux grises, dans le but d'intégrer les plus hautes normes de sobriété en eau, de réutilisation des eaux grises et de gestion écoresponsable des eaux pluviales qui tendent vers l'atteinte du «net zéro eau ».
- R-8.**
 - a) Poursuivre la détection des fuites d'eau sur le réseau et demeurer à l'affût de toute nouvelle technologie plus performante, tant sur le domaine public que privé.
 - b) Dans le cadre de la sensibilisation à une consommation responsable de l'eau, informer la population des moyens pour identifier les pertes en eau sur le domaine privé et, dans le cadre des programmes de subvention à la rénovation résidentielle, envisager que ces équipements et travaux soient admissibles.
 - c) Poursuivre la stratégie de réparation des fuites sur le domaine public dans une stratégie de rattrapage du déficit de maintien d'actifs, et fixer des cibles de taux de fuites du réseau d'aqueduc pour suivre étroitement la progression de leur correction.

- R-9.** a) Poursuivre l'installation de compteurs d'eau dans les industries, les commerces et les institutions (ICI) et leur faire porter à terme le coût réel de l'eau.
- b) Réviser la quantité du volume d'utilisation de base non soumise à la tarification volumétrique, qui est actuellement de 1 000 m³ soit un million de litres, en fonction du secteur d'activité et évaluer la possibilité de moduler la tarification par l'ajout de plusieurs autres paliers de consommation.
- R-10.** Dépister systématiquement, en collaboration avec un réseau de partenaires, les infractions à la réglementation et sanctionner plus sévèrement les récidives visant les usages de l'eau, particulièrement les équipements de climatisation et de refroidissement à l'eau potable et l'arrosage.
- R-11.** Renforcer la sensibilisation sur l'usage responsable de l'eau, dont les activités d'éducation se poursuivraient tout au long de l'année sur l'ensemble du territoire montréalais, et mieux communiquer les incidences de certains comportements, notamment financières, environnementales et sur les infrastructures afin d'accroître la valorisation de la ressource en eau, pour mieux la préserver.
- R-12.** Promouvoir activement, via la prochaine stratégie montréalaise de l'eau, un engagement commun et transversal en faveur d'un usage durable et responsable de l'eau pour assurer une unité d'action des différents services de la Ville et répondre aux nombreux défis liés de la gestion de l'eau.

PROTECTION DE LA RESSOURCE ET ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

CONSIDÉRANT que les peuples autochtones sont les gardiens de savoirs traditionnels, des terres et des eaux, le processus de réconciliation et la relation avec les peuples autochtones en reconnaissant leurs droits et pour la nation Kanien'kehá:ka (Mohawks) l'importance fondamentale du fleuve Saint-Laurent et de ses rives depuis plus de 350 ans, lieu de rassemblement, de vie et de subsistance;

CONSIDÉRANT la pression anthropique sur le cycle de l'eau, en cause, les effets des changements climatiques qui amplifient une récurrence et une intensité des épisodes de précipitation entraînant surverses et inondations, particulièrement dans les zones basses de la Ville et mettant à rude épreuve les infrastructures qui ne parviennent pas à recueillir des volumes considérables d'eau dans le réseau;

CONSIDÉRANT les épisodes de fortes pluies, qui seront plus fréquents et plus intenses, augmentation estimée à environ 15 % à l'horizon 2050, et que la gestion de ces volumes d'eau est intrinsèquement liée à la crise climatique et malgré des investissements massifs d'ingénierie des infrastructures, ceux-ci ne pourront à eux seuls contenir ces flots;

CONSIDÉRANT que la forme urbaine et le cadre bâti augmentent la capacité de résilience (ou diminuent la vulnérabilité) et que des modes de construction d'anciens immeubles sont inadaptés au risque d'inondation, à l'instar, de garage en contre-pente ou des sous-sols habitables, particulièrement dans les secteurs en cuvette du territoire, c'est-à-dire en zones de dépression topographique;

CONSIDÉRANT les vastes espaces minéralisés consécutifs à l'étalement urbain et la destruction des milieux naturels, remparts aux aléas climatiques;

CONSIDÉRANT l'apport bénéfique de la nature en milieu urbanisé, notamment ses bénéfices pour la biodiversité, l'environnement et le bien-être et la santé des personnes;

CONSIDÉRANT les propriétés absorbantes et décontaminantes des milieux humides et bandes riveraines ainsi que les infrastructures vertes, pour ralentir les débits dans le réseau d'égout et dépolluer les eaux de ruissellement qui seront rejetées dans le fleuve;

CONSIDÉRANT que les raccordements inversés¹⁰ sont une des plus grandes sources de pollution par temps sec, puisqu'ils affectent la qualité de l'eau des ruisseaux et que leur taux de corrections se situe autour de 55 % au cours des quinze dernières années;

CONSIDÉRANT l'importance déterminante des municipalités de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) d'agir en faveur de la protection et la conservation des milieux naturels et que Montréal, par son Plan climat 2020-2030,¹¹ a érigé au rang prioritaire la restauration des berges publiques du réseau des grands parcs et l'accroissement des aires protégées établi à 10 % du territoire montréalais;

CONSIDÉRANT les nombreux avis transmis, lors de la consultation portant sur la préservation des milieux naturels et leur accès public, et que 93 % des répondantes et répondants au sondage ont exprimé l'importance de la Ville d'investir fortement dans la protection des cours d'eau et du fleuve Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT que mieux connaître son environnement et sa biodiversité permettent de mobiliser les efforts de la collectivité en faveur de leur protection, à l'instar du fleuve Saint-Laurent et de ses berges;

CONSIDÉRANT que selon les résultats du sondage, 90 %¹² des personnes participantes accordent une grande importance quant à la responsabilisation des citoyennes et des citoyens sur l'utilisation responsable de l'eau et pour se faire, une plus grande sensibilisation de la population sur l'usage écoresponsable de l'eau est cruciale, notamment par l'intermédiaire de la Patrouille bleue, mais que ses activités sont menées de manière ponctuelle.

La Commission recommande à l'Administration de

- R-13.** S'assurer que la commissaire aux relations avec les peuples autochtones de la Ville de Montréal et les partenaires autochtones contribuent activement à l'élaboration et la mise en œuvre de la prochaine stratégie montréalaise de l'eau et intégrer, dans un esprit de respect, de coopération et de partenariat, les connaissances autochtones visant l'amélioration de la protection des cours d'eau et de la biodiversité.

¹⁰ « Raccordement inversé : désigne un branchement ou une défectuosité à un équipement qui permet à des eaux usées sanitaires de se déverser ailleurs que dans un réseau d'égout domestique ou unitaire, soit dans un réseau d'égout pluvial, sur le sol, dans un fossé ou dans un cours d'eau, alors que l'immeuble concerné est desservi par un réseau d'égout domestique ou unitaire. » Ville de Montréal. 2023. *Ibid.* p.34.

¹¹ Ville de Montréal. 2020. [Plan climat 2020-2030](#).

¹² Ville de Montréal. 2023. Consultation auprès de la population de l'île de Montréal sur la gestion de l'eau. https://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/COMMISSIONS_PERM_V2_FR/MEDIA/DOCUMENTS/SONDAGE_AVENIREAUMONTR%C9AL_20231215.PDF

- R-14.** Lors de la réfection des infrastructures du domaine public de la ville de Montréal: aménager de façon systématique, selon des standards établis et en priorisant les zones en cuvette plus sujettes aux inondations, des infrastructures vertes, résilientes ou éponges; revoir la géométrie et l'aménagement des rues, parcs et espaces publics de façon à optimiser la gestion des eaux pluviales afin de libérer la pression sur le réseau d'égout; réduire les risques d'inondations dues aux pluies intenses et opter pour des végétaux adaptés au contexte urbain et aux propriétés environnementales afin d'enrichir la biodiversité.
- R-15.** a) Demander aux arrondissements et encourager les villes liées à modifier les règlements d'urbanisme pour que les futurs bâtiments et les immeubles existants, faisant l'objet d'importantes rénovations, soient mieux protégés contre les inondations, en y précisant certains aménagements d'architecture et/ou d'ingénierie.
- b) Offrir un accompagnement financier, sous forme de subventions à la rénovation résidentielle, dans le cadre de programmes administrés par la Ville, pour soutenir les propriétaires résidentiels dans leurs efforts pour protéger leurs bâtiments, et s'assurer de bien communiquer le programme et les différentes mesures de protection aux citoyennes et citoyens.
- R-16.** Recourir au Règlement sur les branchements aux réseaux d'aqueduc et d'égout publics et sur la gestion des eaux pluviales (20-030) de façon à permettre plus aisément la redirection des eaux pluviales en provenance du domaine privé vers le domaine public (p. ex. des parcs résilients), après conditions et accord entre la Ville et le propriétaire privé.
- R-17.** Accélérer la correction des raccordements inversés sur l'ensemble du territoire de l'agglomération de Montréal et prendre les mesures, en collaboration avec les arrondissements et les villes liées, pour éviter d'en créer de nouveaux.
- R-18.** a) Œuvrer à l'élaboration d'une stratégie en collaboration avec les parties concernées pour protéger et réhabiliter les bandes riveraines et les milieux humides, donner un accès public aux berges de Montréal et en faire une priorité transversale dans un souci de préservation de la biodiversité, de bien-être de la population et d'équité climatique.
- b) Entamer ou poursuivre les discussions avec les différents paliers gouvernementaux et autres parties prenantes, afin de faciliter et accélérer les approbations ministérielles, lors de projets de réaménagement, de renaturalisation, et/ou d'augmentation de la biodiversité des berges et s'assurer des financements nécessaires.
- R-19.** Dans une perspective de transparence,
- a) À l'instar de Fredericton au Nouveau-Brunswick, mettre à la disposition du public une cartographie des zones de vulnérabilité aux inondations de la Ville de Montréal et l'actualiser, entre autres, pour inciter la population concernée à prendre les mesures nécessaires à l'adaptation aux changements climatiques.
- b) Identifier un moyen efficace pour faire connaître rapidement et facilement aux usagères et usagers l'état de la qualité de l'eau aux endroits publics d'accès aux berges, tels les plages et les plans d'eau utilisés pour les activités nautiques ou récréatives.
- R-20.** Développer un partenariat collaboratif avec les citoyennes et citoyens et les propriétaires corporatifs privés, notamment dans les secteurs industriels, dans l'objectif d'augmenter et accélérer la déminéralisation de la ville.

SANTÉ ET SÉCURITÉ PUBLIQUES

CONSIDÉRANT que l'eau des Grands Lacs constitue 20 % de la réserve mondiale d'eau douce de surface, les enjeux géopolitiques et les divers risques, entre autres, l'étiage de l'eau des Grands Lacs et du fleuve St-Laurent, — et conséquemment, une concentration des contaminants qui amenuiserait la qualité des eaux — et que ce dernier est la principale source d'eau potable de l'agglomération de Montréal;

CONSIDÉRANT la concentration des contaminants, les risques de déversement d'hydrocarbures pouvant contaminer les prises d'eau de l'île de Montréal, les risques sur la santé humaine et les écosystèmes des «polluants éternels», entre autres, les composés chimiques de la famille des perfluorés et polyfluoroalkylés (PFAS), la complexité de détecter plusieurs des molécules chimiques et l'incapacité des systèmes de traitement des eaux usées actuels ainsi que les coûts associés à leur traitement qui nécessitera des technologies émergentes;

CONSIDÉRANT que la Commission de l'environnement du Parlement européen a proposé le 24 octobre 2023 un règlement pour interdire les PFAS dans les contenants alimentaires;

CONSIDÉRANT les enjeux de santé publique, avec l'augmentation des températures consécutives au réchauffement climatique qui pourrait provoquer la prolifération de cyanobactéries et autres pathogènes;

CONSIDÉRANT que le *Programme général d'assistance financière lors de sinistres* du gouvernement provincial exclut de toutes indemnisations le « [...] refoulement d'égout ou infiltration, sans qu'il y ait eu une inondation (c'est-à-dire sans que l'eau d'un cours d'eau qui déborde n'atteigne le terrain) [...]»¹³;

CONSIDÉRANT la complexité des enjeux relatifs à la crise climatique et le Plan climat métropolitain 2023-2025¹⁴ qui oriente la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) à entreprendre des actions pour renforcer la résilience et l'adaptation face à la crise climatique;

CONSIDÉRANT l'importance fondamentale de garantir une disponibilité et un accès équitable à une eau potable de qualité pour toutes et tous et sans discrimination et que l'eau, commun public mondial, ne devrait pas être assujettie à la marchandisation;

CONSIDÉRANT que de l'eau potable de Montréal est reconnue pour l'excellence de sa qualité, dépassant par endroits largement les normes de qualité de l'eau potable établies par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC).

La Commission recommande à l'Administration de

- R-21.** Poursuivre le travail au sein d'instances et organismes régionaux, telle l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent, pour renforcer la sécurisation de l'approvisionnement en eau tant en quantité qu'en qualité, cette réserve d'eau douce étant commune aux États-Unis et au Canada.

¹³ <https://www.quebec.ca/securite-situations-urgence/urgences-sinistres-risques-naturels/obtenir-aide-sinistre/aide-financiere-proprietaires-locataires>

¹⁴ Communauté métropolitaine de Montréal. 2023. Plan climat métropolitain 2023-2025. 29 p. https://cmm.qc.ca/wp-content/uploads/2023/11/Plan_climat.pdf

- R-22.** Poursuivre et intensifier les représentations auprès des autorités gouvernementales compétentes pour interdire la production et l'usage des « polluants éternels » dans une perspective d'application du principe de précaution et dans le but de protéger la santé humaine et l'environnement.
- R-23.** Faire des représentations auprès du gouvernement du Québec pour revoir la définition d'inondation en matière de sécurité publique, afin que celle-ci ne se limite pas qu'aux inondations dues à la sortie d'un cours d'eau de son lit, mais aussi aux inondations résultantes de pluies intenses localisées en milieu urbain et conséquemment, que les victimes d'inondations aient recours aux programmes d'indemnisation gouvernementaux.
- R-24.** Favoriser l'accès à l'eau potable sur le domaine public afin de permettre à toutes et tous un accès équitable à une eau de qualité et, en partenariat avec les commerces et restaurants sur le territoire de la Ville, d'offrir un accès gratuit à de l'eau fraîche en tout temps.
- R-25.** Veiller à l'arrimage des plans et actions en matière de gestion et d'aménagement du territoire et faire en sorte que l'ensemble soit pris en compte dans la prochaine stratégie montréalaise de l'eau et suivre étroitement les travaux de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), notamment en regard de la cartographie des zones inondables pour s'assurer de mieux outiller les municipalités en vue d'une cohérence des interventions locales, régionales et nationales.

Les 25 recommandations, sur proposition de Mme Valérie Patreau, appuyée par Mme Marie-Claude Baril, ont été adoptées à l'unanimité lors de l'assemblée publique du 31 janvier 2024. Mmes Stephanie Valenzuela et Vana Nazarian ainsi que M. Giovanni Rapanà ont exprimé leur dissidence à la recommandation 9.

CONCLUSION

La Commission salue la richesse des avis qui lui ont été soumis. Elle remercie toutes les personnes qui l'ont éclairé sur nombre d'enjeux en vue de la formulation de ses recommandations. Elle est reconnaissante envers toutes les personnes et tous les organismes qui ont soumis un avis dans le cadre de cet exercice de consultation destiné à partager savoirs et expériences de même que les préoccupations et aspirations pour une meilleure gestion de l'eau. Elle tient également à remercier le Service de l'eau et souligner sa collaboration tout au long de ses travaux.

Conformément au Règlement sur les commissions permanentes du conseil d'agglomération (RCG 06-024), le présent rapport ainsi que tous les documents relatifs à la consultation sont accessibles sur le site web des commissions permanentes, de même qu'au Service du greffe de la Ville de Montréal.



Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du comité exécutif

Séance ordinaire du mercredi 16 novembre 2022

Résolution: CE22 1880

Il est

RÉSOL

U :

de mandater la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs pour tenir une consultation publique qui servira à orienter la conception du nouvel énoncé stratégique de la gestion de l'eau.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1228020002
/gd

Dominique OLLIVIER

Domenico ZAMBITO

Présidente du comité exécutif

Greffier

adjoint (certifié conforme)

Domenico
ZAMBITO
Greffier adjoint

Signée électroniquement le 18 novembre 2022

ANNEXE 2

Liste des participantes et participants *

Intervenantes et intervenants à l'audition publique du 3 octobre 2023 à 9 h 30

1. Centre Eau Terre Environnement - INRS
2. Jean Beauregard
3. Conseil régional de l'environnement de Montréal
4. Montréal pour tous
5. Woo-Mi Yoo

Intervenantes et intervenants à l'audition publique du 3 octobre 2023 à 13 h 30

1. La Fondation ruisseau Bouchard
2. Pierre Prévost
3. Veolia
4. Eau Secours
5. Solutions Ecotime
6. Justin Leroux

Intervenantes et intervenants à l'audition publique du 4 octobre 2023

1. Spie Batignolles
2. AmiEs du courant Sainte-Marie
3. Fondation Rivières
4. GRAME
5. Francis Lapierre

* Par ordre de présentation

Mémoires et avis déposés sans présentation

Alliance Ruelles bleues-vertes	François Saint Pierre
AquaAction	Isabelle Bouthillier
Arthur Soporan	Laurent Tremblay
Association des ingénieurs municipaux du Québec	Les Amis de la montagne
Avis courts transmis à la CEEDDGP	Louise Capelle-Burny
Centre Intact d'adaptation au climat - Université de Waterloo	Louise Primeau
Collectif de résidents du secteur Sainte-Marie dans le quartier Centre-Sud	Mohawk Council of Kahnawà:ke
Collectif Vital	Mouvement Bleu Accès Berges
Comité ZIP	Nicole Corrado
Conseil Patronal de l'Environnement du Québec	Ordre des ingénieurs du Québec
Direction régionale de santé publique de Montréal	Ordre des urbanistes du Québec
Famille Gagnon	Organisme Respire
François Diebolt	Redgi Poirier
	Rinker - Forterra conduite sous pression
	Tubécon
	Wido Hoville

ANNEXE 3

Personnes-ressources de la Ville de Montréal

Responsable politique

Mme Maja Vodanovic, membre du comité exécutif responsable de la concertation avec les arrondissements et de l'eau

Service de l'eau

Mme Chantal Morissette, directrice

Mme Marie-France Witty, directrice de la Direction stratégies et performance

M. Étienne Drapeau, chef de division de la Direction Stratégies et pratiques d'affaires

Mme Intissar Hemim, cheffe de section, Planification stratégique et affaires corporatives

Bureau de la transition écologique et de la résilience

M. Jonathan Théorêt, chef de division – transition écologique- transport, énergie et bâtiment

Mme Souhila Cherfi, agente de recherche - transition écologique

Mme Irène Cloutier, conseillère en planification - adaptation aux changements climatiques et résilience

Mme Sybil Zettel, conseillère en planification - adaptation aux changements climatiques et résilience

Service de l'environnement

M. Roger Lachance, directeur

Mme Denise Arbic, cheffe de division - expertise technique et environnement

M. Jamil Jimmy Dib, chef de division - contrôle des rejets et suivi environnemental

Service des finances

Mme Francine Laverdière, directrice et trésorière

Mme Stéphanie Rault, directrice par intérim, Division du budget, de la planification financière et fiscale

Mme Alexandra Gauthier-Blake, conseillère en planification financière et fiscale

Expertises externes

Service de l'eau de Toronto

M. Lou Di Gironimo, general Manager, Toronto Water, Infrastructure and Development Services

Mme Tristin McCredie, program Manager, Toronto Water, Infrastructure and Development Services

Réseau canadien de l'eau

Mme Nicola Crawhall, directrice générale du Réseau canadien de l'eau

Mme Sandra Cooke, directrice du Consortium municipal de l'eau du Réseau canadien de l'eau

**Rapport minoritaire de l'Opposition officielle déposé à la
commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et
les grands parcs**

Consultation publique sur l'avenir de l'eau de Montréal



INTRODUCTION

En novembre 2022, la Commission de l'eau, de l'environnement, du développement durable et des grands parcs (la Commission) a reçu le mandat de tenir une consultation publique sur l'avenir de l'eau à Montréal en vue de dégager plusieurs orientations pour la prochaine stratégie montréalaise de l'eau. Avec des infrastructures montréalaises vieillissantes, qui exercent une pression importante sur les ressources économiques de la Ville de Montréal, la consultation publique avait de grandes ambitions.

Toutefois, elle a drôlement commencé. Lors de son lancement, la mairesse Valérie Plante a annoncé que la consultation publique allait traiter, entre autres, sur les nouvelles sources de financement pour le Service de l'eau, comme la taxation sur les piscines. Au final, très peu de propositions concrètes ont été formulées concernant les finances du service de l'eau, outre l'idée d'augmenter le fardeau fiscal des Montréalais. La taxation sur la possession de piscine n'a même pas été abordée par les participants.

Les élus d'Ensemble Montréal et membres de la Commission, Mme Vana Nazarian, conseillère de Ville dans le district de Côte-de-Liesse, Mme Stephanie Valenzuela, conseillère de Ville dans le district de Darlington et M. Giovanni Rapanà, conseiller de Ville dans le district de Rivière-des-Prairies, saluent le travail collaboratif qui a teinté les échanges durant toute la durée des travaux. Ils remercient également les citoyens et organismes qui se sont déplacés en grand nombre pour faire part de leurs avis et expertises sur les enjeux entourant l'eau.

Bien qu'Ensemble Montréal soit en faveur de la majorité des recommandations adoptées dans le rapport de la Commission, nous souhaitons exprimer certaines nuances et inquiétudes quant à l'application de certaines d'entre elles qui seront discutées ci-après.

I. L'importance de financer adéquatement la nouvelle stratégie montréalaise de l'eau

R-3 - Élaborer dans les meilleurs délais un plan de financement pérenne pour les dix prochaines années afin de prévoir le budget et les investissements nécessaires pour rattraper le déficit d'entretien des infrastructures, ceux requis pour les nouvelles infrastructures ainsi que pour les frais d'exploitation et de planification.

Tout d'abord, les commissaires d'Ensemble Montréal appuient l'objectif de la R3 de mettre sur pied un plan de financement pérenne sur les 10 prochaines années après en avoir encouragé l'ajout tout au long des travaux.

Nous souhaitons rappeler au Service de l'eau que la nouvelle stratégie montréalaise de l'eau doit s'accompagner, comme ce fut le cas pour la précédente, d'un **cadre financier détaillé par année, ainsi que d'objectifs et d'indicateurs mesurables**.

Le cadre financier de la stratégie de l'eau 2011-2020 estimait les besoins d'investissement à 4,6 G\$ sur 10 ans, ainsi qu'un budget de fonctionnement de 3,8 G\$¹⁵. Le total des budgets d'investissements alloués par la Ville de Montréal à la gestion de l'eau durant la dernière stratégie s'est élevé à 4,2 G\$, soit 91% des besoins estimés. Au terme de la dernière stratégie, le déficit de maintien des actifs s'élevait à 2,7 G\$¹⁶. À ce montant, nous devons ajouter les nouveaux besoins liés à l'adaptation aux changements climatiques.

La dernière présentation budgétaire du Service de l'eau estime que l'écart, entre les investissements réels reçus en 2022 et les besoins, s'élève à 813 M\$¹⁷. Autrement dit, dans l'élaboration du cadre financier, il faudra prendre en compte que le Service de l'eau estime à 1,295 G\$ les montants annuels requis sur les 10 prochaines années pour combler les besoins en investissements¹⁸. De plus, nous invitons le Service de l'eau à **inclure dans ce cadre financier les différentes sources de financement souhaitées et prévues**.

Nous souhaitons également suggérer au service de l'eau **la mise en place d'un suivi annuel des objectifs et indicateurs associés à cette nouvelle stratégie. Le tout devrait prendre la forme d'un rapport présenté devant cette commission**.

Pour ces raisons, les commissaires d'Ensemble Montréal souhaitent bonifier la R3 afin d'y ajouter les éléments suivants :

Recommandations

R1. Que la Ville de Montréal inclue, lors de la présentation de la nouvelle stratégie montréalaise de l'eau, un cadre financier et que celui-ci inclue la source potentielle des revenus.

R2. Que la Ville de Montréal effectue une présentation bisannuelle de l'avancement des objectifs et indicateurs de la nouvelle stratégie de l'eau devant la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs.

¹⁵ Service de l'eau de la Ville de Montréal. 24 octobre 2022. "Rapport-synthèse de la décennie 2011-2020 de la stratégie montréalaise de l'eau", p. 22 :

https://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/COMMISSIONS_PERM_V2_FR/MEDIA/DOCUMENTS/SYNTH%C8SE_A_VENIREAUMONTR%C9AL_20230808.PDF

¹⁶ *Ibid* p. 22

¹⁷ Service de l'eau de la Ville de Montréal. 22 novembre 2023. "Présentation à l'intention des membres de la Commission sur les finances et l'administration", p. 24 :

https://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/COMMISSIONS_PERM_V2_FR/MEDIA/DOCUMENTS/PR%C9SENTATION_EAU_BUDGET2024_20231110.PDF

¹⁸ *Ibid*

II. L'importance de ne pas tarifer l'eau potable pour les immeubles résidentiels

R-6 – Mieux documenter la consommation d'eau au niveau résidentiel et contribuer ainsi à la sensibilisation sur la consommation d'eau, envisager les modifications réglementaires nécessaires pour équiper les nouveaux bâtiments résidentiels de compteurs d'eau et, sur une base volontaire, les bâtiments résidentiels existants. S'assurer que ces éventuels compteurs d'eau permettent de tenir compte de certaines variables, telles que la composition d'un ménage ou le type d'habitation, dans un but d'établir une analyse fine de la consommation.

a. Un meilleur portrait de la consommation d'eau potable des ménages montréalais, une nécessité

Les commissaires d'Ensemble Montréal abondent dans le sens de la R6 qui vise à raffiner la méthodologie de mesure de la consommation d'eau potable des ménages montréalais. L'estimation de la consommation résidentielle montréalaise est actuellement basée sur les données provenant des compteurs d'eau volumétriques installés dans des immeubles résidentiels dans certains arrondissements, tels que Saint-Laurent et Saint-Léonard. Toutefois, ces arrondissements, pourvus en grande partie de maisons unifamiliales, ne reflètent pas le cadre bâti de l'ensemble de la Ville de Montréal. De ce fait, Ensemble Montréal est en accord avec l'ajout de compteurs d'eau volumétriques dans les nouvelles résidences et sur une base volontaire dans les résidences existantes, à des fins de documentation et de sensibilisation sur la consommation d'eau potable.

b. La tarification volumétrique de l'eau, une nouvelle charge fiscale pour les Montréalais ?

Tout comme ils l'ont fait tout au long des travaux, les commissaires d'Ensemble Montréal souhaitent apporter des nuances à la R6. Dans sa rédaction, elle ne ferme pas explicitement la porte à la tarification volumétrique de l'eau dans les immeubles résidentiels. **Ensemble Montréal juge la tarification volumétrique de l'eau inacceptable pour plusieurs raisons.** La première est qu'avec une telle mesure, la Ville de Montréal risque d'augmenter encore une fois la charge fiscale de ses citoyens et citoyennes déjà asphyxiés par une hausse de taxes historique, les taux d'intérêts et l'inflation.

Rappelons par ailleurs qu'en août dernier, Valérie Plante s'est dite contre l'installation des compteurs d'eau dans les résidences. Celle-ci indiquait que "*son administration regarde les différentes mesures d'écofiscalité, mais il n'est pas question qu'il y ait un compteur d'eau chez le monde*"¹⁹. Sa position était claire : "*c'est impossible. Ça ne va pas se produire.*"²⁰. Depuis, la

¹⁹ Radio Canada. 15 août 2023, "« Pas question qu'il y ait un compteur d'eau chez le monde », assure Valérie Plante" : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2003319/ecofiscalite-budget-montreal-contribution-piscines>

²⁰ Ibid.

responsable du dossier de l'eau au comité exécutif, Maja Vodanovic, a tempéré les dires de son parti : *“la tarification n'est pas vraiment pas la priorité”*²¹, laissant planer le doute sur le futur de cette mesure.

c. La tarification volumétrique de l'eau, une mesure potentiellement inéquitable

De plus, la tarification de la consommation d'eau par compteurs d'eau est problématique parce qu'elle est inéquitable pour les Montréalaises et Montréalais à plus faibles revenus. Elle l'est aussi entre les différents types de ménages puisque la consommation varie en fonction du nombre de personnes présentes dans le logement. La Ville de Montréal ne peut équitablement tarifier l'ensemble de son parc immobilier sous le même calcul sans pénaliser les logements au sein desquels vivent des familles nombreuses. De plus, celle-ci n'a pas la capacité technique lui permettant de tenir des registres sur la composition de chacun de ces logements.

Ensemble Montréal rejoint ainsi les Montréalaises et Montréalais qui sont majoritairement en défaveur de cette mesure. Selon un sondage réalisé par la firme SOM Montréal dans le cadre de la consultation publique, seuls 28% des citoyens soutiendraient cette mesure comme *“mode de financement à prioriser pour réduire le déficit budgétaire”*²².

Sachant que la consommation d'eau relève d'un besoin de base, l'imposition d'une tarification volumétrique doit venir avec un débat élargi sur la question de l'équité entre les différents ménages et les méthodologies à mettre en place afin d'éviter de pénaliser ou décourager la consommation d'eau.

d. Réduire le déficit d'entretien des infrastructures de l'eau, une priorité

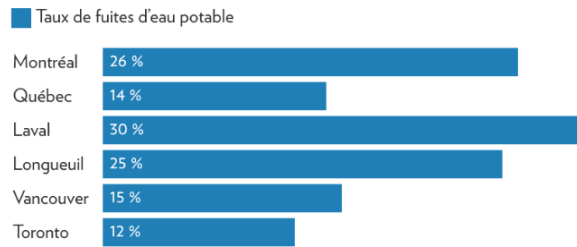
Ensuite, il ne faudrait pas tomber dans le piège de penser que la tarification volumétrique de l'eau est le seul levier disponible pour réduire la consommation d'eau potable des ménages montréalais. La résorption du déficit du maintien d'actifs devrait être la priorité.

Le taux de surconsommation et de perte est passé de 40% en 2001 à 26% en 2020, et ce, principalement grâce au rattrapage dans l'entretien des conduites d'aqueducs accéléré en 2014 (voir les graphiques ci-bas). Toutefois, il faut noter que le renouvellement des conduites d'eau potable a connu un ralentissement depuis 2019, tout en se maintenant supérieur aux années 2006-2013 (voir le graphique ci-bas).

²¹ La Presse. 31 janvier 2023, “Des élus veulent que Québec indemnise les sinistrés” : <https://www.lapresse.ca/actualites/grand-montreal/2024-01-31/refoulements-d-egouts/des-elus-veulent-que-quebec-indemnise-les-sinistres.php>

²² SOM Montréal. 21 novembre 2023. “Rapport final consultation auprès de la population de l'île de Montréal sur la gestion de l'eau”, p. 5 : https://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/COMMISSIONS_PERM_V2_FR/MEDIA/DOCUMENTS/SONDAGE_AVENIREAUMONTR%C9AL_20231215.PDF

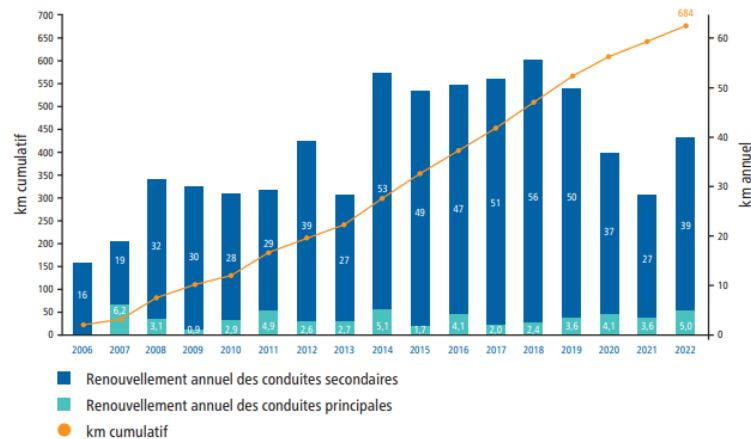
Quel est le taux de fuites d'eau potable de votre ville ?



Le taux de fuites d'eau potable de Toronto varie entre 10 % et 14 %. Pour les fins du tableau, nous l'avons situé à 12 %.

source : La Presse, 2023²³

Renouvellement des conduites d'eau potable



source : Service de l'eau de la Ville de Montréal, 2023²⁴

De nombreux citoyens subissent des pertes d'eau sur leur réseau privé auxquelles ils doivent répondre. Le Service de l'eau estime que parmi la consommation résidentielle, 20 % de celle-ci pourraient correspondre à des pertes dues à des défauts. **Ce qu'il faut retenir, c'est que le gaspillage de l'eau potable, qui coûte annuellement 100 M\$ à la Ville de Montréal, s'explique surtout par le mauvais état des conduites d'eau**²⁵. Malgré cela, il persiste un écart considérable entre les besoins réels et les montants investis par la Ville pour régler ce déficit d'entretien des infrastructures de l'eau.

²³ La Presse, 20 août 2023. "L'eau potable n'est pas gratuite" : <https://www.lapresse.ca/contexte/editoriaux/2023-08-20/l-eau-potable-n-est-pas-gratuite.php>

²⁴ Ville de Montréal. Décembre 2023. "Bilan de l'usage de l'eau potable", p. 21 : https://portail-m4s.s3.montreal.ca/pdf/bilandeau_2022_gdd_1.pdf

²⁵ Ville de Montréal. 23 août 2023. "Document de consultation publique : L'avenir de l'eau de Montréal", p. 16 : https://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/COMMISSIONS_PERM_V2_FR/MEDIA/DOCUMENTS/DOCUMENTATION_AVENIREAUMONTR%C9AL_V5_20230823.PDF

Dans ce contexte, l'installation de compteurs d'eau dans les résidences apparaît fort coûteuse. Déjà en 2017, la Ville de Montréal "écartait l'idée d'installer des compteurs dans les résidences, estimant que cette opération ne lui ferait pas réaliser suffisamment d'économies pour compenser les coûts d'implantation."²⁶ Dans un mémoire rédigé dans le cadre de cette consultation publique, l'Institut national de la recherche scientifique recommandait à la Ville de Montréal de "Ne pas déployer à court terme des compteurs d'eau résidentiels en raison des coûts et de la complexité de la mise en place d'une telle mesure"²⁷. Pour l'installation des 23 000 compteurs d'eau volumétriques dans les industries, commerces et institutions (ICI), le coût final était estimé à 32,2 M\$²⁸. À ce montant, il faut ajouter les frais d'entretien, de réparation, de relève, de gestion, etc.

Ainsi, Ensemble Montréal est convaincu que les investissements ne devraient pas se concentrer sur l'implantation de compteurs d'eau dans l'ensemble des immeubles résidentiels, mais uniquement dans les nouvelles résidences. De plus, **la Ville de Montréal devrait déployer des mesures incitatives dédiées aux développeurs de nouvelles unités résidentielles pour l'installation et l'entretien des compteurs**. Cela dit, Ensemble Montréal encourage avant tout la Ville de Montréal à **concentrer en priorité l'argent dont elle dispose sur le rattrapage du déficit du maintien des actifs**.

Recommandation

R3. Que la Ville de Montréal s'engage à déployer des mesures incitatives dédiées aux développeurs de nouvelles unités résidentielles pour l'installation et l'entretien des compteurs d'eau.

- e. La tarification volumétrique de l'eau, une mesure nécessaire et efficace sur la réduction de la consommation en eau potable des ménages ?

L'instauration de la tarification volumétrique de l'eau dans les résidences n'apparaît pas toujours nécessaire ou efficace pour diminuer la consommation d'eau potable.

²⁶ Le Devoir, 26 septembre 2017. "Montréal n'est pas prête pour les compteurs d'eau résidentiels" : <https://www.ledevoir.com/politique/montreal/508868/compteurs-d-eau>

²⁷ Institut national de la recherche scientifique. 3 octobre 2023. "Mémoire déposé dans le cadre de la consultation publique devant mener à l'élaboration de la nouvelle Stratégie montréalaise de l'eau", p. 38 : https://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/COMMISSIONS_PERM_V2_FR/MEDIA/DOCUMENTS/M%C9MOIRE_IN_RS_AVENIREAUMONTR%C9AL_%2020231003.PDF

²⁸ Service de l'eau de la Ville de Montréal. 24 octobre 2022. "Rapport-synthèse de la décennie 2011-2020 de la stratégie montréalaise de l'eau", p. 5 : https://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/COMMISSIONS_PERM_V2_FR/MEDIA/DOCUMENTS/SYNTH%C8SE_A_VENIREAUMONTR%C9AL_20230808.PDF

En 2022, la consommation d'eau résidentielle montréalaise était estimée à 332 litres par personne par jour (L/p/j)²⁹. Bien que celle-ci soit largement supérieure à la consommation canadienne (220 L/p/j)³⁰, elle est en nette diminution depuis plus de 20 ans, dont une diminution de 20 % depuis 2015. Ce qu'il faut noter, c'est que **cette diminution de consommation d'eau s'est effectuée sans la présence de compteurs d'eau volumétriques dans les résidences.**

Toujours en 2022, la Ville de Nicolet dans le Centre-du-Québec a renoncé à la tarification volumétrique résidentielle suite à une étude produite par la firme YHC. L'étude indiquait que 84 % des utilisateurs étaient considérés comme habitués à la présence d'un compteur d'eau dans leur résidence : ceux-ci auraient été alors beaucoup moins sensibles à une tarification au mètre cube. Le rapport du YHC indiquait également que 90% des usages de l'eau potable des résidents étaient en lien avec des usages quotidiens, tels que la laveuse, le lave-vaisselle, la cuisine ou les toilettes. L'ajout d'une tarification volumétrique aurait eu peu d'impact sur la consommation d'eau réelle d'un ménage puisque seulement 10% de l'usage pouvait être restreint.

Enfin, c'est pour toutes les raisons exposées ci-haut que les élus d'Ensemble Montréal profitent de ce rapport minoritaire pour rappeler avec fermeté **leur opposition à la tarification volumétrique de l'eau pour les ménages montréalais.**

Recommandation

R4. Que la Ville de Montréal s'engage à ne pas instaurer une tarification volumétrique de l'eau pour les immeubles résidentiels.

III. L'importance de ne pas alourdir la charge fiscale des industries, commerces et institutions (ICI)

R-9

a. Poursuivre l'installation de compteurs d'eau dans les industries, commerces et institutions (ICI) et leur faire porter à terme le coût réel de l'eau

b. Réviser la quantité du volume d'utilisation de base non soumise à la tarification volumétrique, qui est actuellement de 1000 m³ soit un million de litres, en fonction du secteur d'activité et évaluer la possibilité de moduler la tarification par l'ajout de plusieurs autres paliers de consommations.

Les commerçants et industries montréalais sont les plus taxés au pays. Les propriétaires de commerces et d'industries paient 4,33 fois plus de taxes que les propriétaires résidentiels. À cette situation, on doit rappeler que l'administration de Projet Montréal a décidé de leur imposer une hausse de taxe de 4,6% pour l'année 2024. Projet Montréal a également décidé de mettre de côté

²⁹ Service de l'eau de Montréal, décembre 2023. "Bilan 2022 de l'usage de l'eau potable", p. 4 : https://portail-m4s.s3.montreal.ca/pdf/bilandeau_2022_gdd_1.pdf

³⁰ Ibid, p. 9.

la stratégie de réduction du fardeau fiscal non résidentiel, stratégie visant la réduction de l'écart avec le résidentiel.

En 2024, les revenus fiscaux totaux versés à la réserve financière locale de l'eau totalisait 485,8 M\$, soit 470,5 M\$ en provenance de la taxe relative à l'eau (foncière) et 15,3 M\$ relatif à la tarification volumétrique des commerces et industries³¹. La taxation foncière relative à l'eau des immeubles non résidentiels a été modulée selon la présence ou non d'un compteur d'eau dans ces immeubles.

La R9 telle que rédigée soulève plusieurs questions. Pour Ensemble Montréal, l'imposition du coût réel de l'eau ne doit pas être vue comme une nouvelle source de financement pour la Ville de Montréal. **Les nouvelles mesures d'écofiscalité ne doivent pas devenir une stratégie pour taxer davantage nos commerçants. L'ajout de ces mesures doit se faire à coût nul et se traduire par une réduction proportionnelle de la taxe foncière dédiée à l'eau.** L'administration doit éviter de tomber dans le piège de refiler systématiquement la facture aux commerçants et plutôt privilégier des approches alternatives, telles qu'une meilleure gestion des finances publiques et une priorisation des dépenses.

Ensemble Montréal est ouvert à la proposition de modifier la quantité du volume d'utilisation de base non soumise à la tarification volumétrique, mais la proposition entérinée par la Commission manque de précision. Est-ce que celle-ci souhaite charger toute consommation de l'eau ou souhaite-elle diminuer cette quantité, par exemple à 500 m³ ? Quels seront les impacts sur les petits commerçants ? À de nombreuses reprises en Commission, les commissaires d'Ensemble Montréal ont demandé des analyses de la consommation d'eau des commerces, sans jamais obtenir ces informations.

Les élus d'Ensemble Montréal sont également ouverts à l'instauration d'une tarification distincte en fonction du secteur d'activité, de sorte à ne pas pénaliser certains types de commerce au détriment d'un autre.

Pour résumer, Ensemble Montréal est d'avis que **la révision de la tarification volumétrique de l'eau ne doit pas se faire au détriment des commerçants, en particulier des petits commerçants.** C'est en ce sens que **nous exprimons notre dissidence à la R9** et proposons de la bonifier par la recommandation suivante :

Recommandation

R5. Que, pour chaque augmentation de la tarification volumétrique de l'eau sur les immeubles non-résidentiels, la Ville de Montréal procède à une diminution de la part de la taxe relative au service de l'eau afin de ne pas alourdir la charge fiscale des commerçants montréalais.

³¹ Ville de Montréal. Décembre 2023. "Budget 2024 de la Ville de Montréal", p. 49 : https://portail-m4s.s3.montreal.ca/pdf/budget_2024_pdi_2024-2033_web.pdf

IV. L'importance d'investir dans nos infrastructures de l'eau pour faire face aux inondations

R-14 Lors de la réfection des infrastructures du domaine public de la Ville de Montréal: aménager de façon systémique, selon des standards établis et en priorisant les zones en cuvette plus sujettes aux inondations, des infrastructures vertes, résilientes ou éponges, revoir la géométrie et l'aménagement des rues, parcs et espaces publics de façon à optimiser la gestion des eaux pluviales afin de libérer la pression sur le réseau d'égout, réduire les risques d'inondations dues aux pluies intenses et opter pour des végétaux adaptés au contexte urbain et aux propriétés environnementales afin d'enrichir la biodiversité.

Les zones les plus à risque de faire face aux inondations

Dans les dernières années, les changements climatiques ont entraîné des épisodes de pluies intenses qui ont provoqué des inondations chez plusieurs citoyens et citoyennes. Les rapports scientifiques du consortium de recherche sur les changements climatiques Ouranos font état d'une augmentation de l'intensité des pluies de l'ordre de 18% d'ici 2050, ce qui doublera les risques d'inondation et de refoulement d'ici 30 à 40 ans³². Bien qu'il soit financièrement et opérationnellement impossible d'augmenter la capacité de rétention de chacun de nos égouts, la Ville de Montréal a un devoir d'agir.

Les différents arrondissements, voire les différents quartiers au sein d'un même arrondissement, ne sont pas touchés de la même façon par les épisodes de pluies torrentielles. Cette situation s'explique en grande partie par le fait que le cadre bâti est différent et que les infrastructures souterraines ne sont pas au même niveau de dégradation. Les résidences situées dans les cuvettes sont très vulnérables à l'intensification des précipitations.

Cette problématique est connue du service de l'eau depuis plusieurs années. Au cours des dernières années, les secteurs touchés par cette problématique ont souvent été les mêmes : le secteur des rues Cadillac-Pierre-Bédard dans Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, le secteur Belmont dans Saint-Léonard, les secteurs des rues Wurtele-Montgomery ainsi que de la rue Parthenais dans Ville-Marie, le secteur des rues Coronation-Connaught dans Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, etc.

Selon les données des réclamations relatives aux refoulements d'égouts, aux inondations intra-urbaines ou à tout événements liés à l'infiltration d'eau de pluie dans les résidences entre 2016 et 2023, montrent que certains arrondissements sont davantage touchés par la problématique, notamment Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et Ville-

³² Collectif Mercier-Est. 29 septembre 2023. "La noue de biorétention du parc honoré-mercier fait ses preuves" : <https://collectifeme.ca/la-noue-de-biorretention-du-parc-honore-mercier-fait-ses-preuves/>

Marie³³. Bien que ces données n'incluent pas l'ensemble des événements survenus, elles démontrent qu'il est possible de déterminer les secteurs les plus affectés par les changements climatiques.

Les commissaires d'Ensemble Montréal pensent qu'il est réducteur que la R14 priorise uniquement les zones en cuvette alors que de plus larges secteurs sont tout aussi à risque d'inondation. De ce fait, Ensemble Montréal propose que les investissements dédiés à l'aménagement d'infrastructures résilientes et vertes, tels que des parcs ou espaces publics, soient priorités pour tous les secteurs les plus à risque d'inondation à travers l'ensemble du territoire montréalais.

Recommandation

R6. Que la Ville de Montréal priorise les investissements dédiés à optimiser la gestion des eaux pluviales à l'ensemble des zones touchées par les inondations causées par les pluies torrentielles, indépendamment des zones en cuvette.

b. La nécessité d'investir dans les infrastructures en eau

L'installation de façon systématique d'infrastructures vertes permettant une gestion des eaux pluviales plus optimale est une bonne nouvelle. Toute quantité d'eau détournée du réseau d'égout permettra de réduire les risques d'inondations. Par contre, la Ville de Montréal ne réglera pas le problème des inondations récurrentes par l'installation de quelques rues, parcs et saillies de trottoir.

Par exemple, une étude réalisée en 2021 par CIMA+ concernant le bassin de drainage Langelier, situé dans l'arrondissement de Saint-Léonard, a démontré que l'ajout de capacité hydraulique est la principale solution pour prévenir les inondations récurrentes du secteur. Dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, une étude sectorielle produite par le Service de l'eau (2019-071-PLD.1) recommandait quant à elle d'accroître la capacité de drainage du quadrilatère situé dans le secteur Snowdon par l'augmentation du diamètre d'un tronçon d'une conduite d'égout sous la rue Coolbrook. Ces deux exemples démontrent que le Service de l'eau possède plusieurs outils pour mitiger l'impact des pluies torrentielles.

En ce sens, les présentations faites par le Canadian Water Network et la Ville de Toronto ont démontré l'ampleur des défis à venir concernant les projets d'infrastructures lourdes. Par exemple, la Ville de Toronto investit massivement dans un programme pluriannuel visant à réduire le risque d'inondation en améliorant le réseau d'égouts et les voies d'évacuation des eaux de ruissellement. Ensemble Montréal souhaite donc rappeler au Service de l'eau qu'au-delà des efforts mis dans la transformation de notre cadre bâti en espace résilient, **des efforts sont**

³³ Données récoltées dans une réponse à une demande d'accès à l'information.

également requis pour la réfection du réseau d'égout, pour la création des bassins de rétention et des infrastructures pouvant accueillir les débordements des égouts unitaires.

Recommandation

R7. Que la Ville de Montréal investisse dans la réfection du réseau d'égouts, dans la création de bassins de rétention et d'infrastructures pouvant accueillir les débordements des égouts unitaires.

V. L'importance de financer adéquatement les arrondissements pour faire face aux événements climatiques extrêmes

Des efforts doivent aussi être faits pour soutenir les arrondissements qui sont en première ligne pour affronter les événements climatiques extrêmes mais qui disposent de moyens limités pour le faire. Les dépenses encourues pour des mesures de prévention ou des mesures prises hors du décret de l'état d'urgence ne leur sont pas remboursées par la ville-centre. L'épisode de verglas en avril 2023, ou encore, les épisodes d'inondations de 2017 et 2019 pourraient pourtant devenir des événements plus fréquents et intenses si la tendance du réchauffement climatique se maintient.

L'une des actions visées par la ville-centre pour faire face aux inondations est de réhabiliter et sécuriser 10 kilomètres de berges. Cela dit, le Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2024-2033 prévoit la réhabilitation et la sécurisation d'uniquement 3 kilomètres entre 2026 et 2028, ce qui est bien loin des cibles fixées par la Ville³⁴. Bien qu'il soit nécessaire, ce programme n'a pas pour but de donner de l'air aux arrondissements les plus vulnérables aux risques d'inondation. Rappelons que dans le cadre de la consultation publique, le Conseil régional de l'environnement de Montréal recommandait à cet effet d' "Assurer que les budgets nécessaires sont alloués aux arrondissements afin qu'ils interviennent sur leurs berges"³⁵.

Convaincu que le rôle de la ville-centre est celui de soutenir les arrondissements dans l'aménagement d'installations et d'équipements visant à accroître leur réactivité face aux catastrophes naturelles, aux sinistres et aux événements météorologiques extrêmes, Ensemble Montréal demandait :

³⁴ PDI 2024-2033, p. 94.

³⁵ CRE-Montréal. 2023. "Avis du Conseil régional de l'environnement de Montréal : consultation sur l'avenir de l'eau à Montréal", p. 7 :

https://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/COMMISSIONS_PERM_V2_FR/MEDIA/DOCUMENTS/M%C9MOIRE_CRE_AVENIREA_UMONTR%C9AL_%2020231003.PDF

- En mars 2022, que la Ville de Montréal crée un fonds de prévention des inondations. Bien que cette demande ait été adoptée à l’unanimité, ce fonds n’a jamais été érigé ;
- En octobre 2023, que la Ville de Montréal crée un *Fonds de sécurité climatique*. Rejetée par les élus de Projet Montréal, cette demande apparaît tout à fait légitime dans le cadre de la refonte de la stratégie montréalaise de l’eau.

Les commissaires d’Ensemble Montréal saluent la collaboration de l’ensemble des commissaires ayant mené à plusieurs recommandations en lien avec la thématique du rapport intitulée “Protection de la ressource et adaptation aux changements climatiques”. En revanche, **le rapport tel qu’adopté rate une occasion importante de recommander un meilleur financement des arrondissements pour faire face aux événements climatiques extrêmes**, enjeu qui a été soulevé à maintes reprises par les commissaires d’Ensemble Montréal. C’est en ce sens que nous proposons d’ajouter la recommandation suivante :

Recommandation

R8. Que la Ville de Montréal crée un *Fonds de sécurité climatique* destiné, dans un premier temps, à améliorer la réactivité des arrondissements pour affronter rapidement des catastrophes naturelles, des sinistres et des événements météorologiques extrêmes imminents et dans un deuxième temps, à rembourser les arrondissements ayant investi des sommes locales pour affronter une catastrophe naturelle, un sinistre ou un événement météorologique extrême lorsque les mesures d’urgence ne sont pas décrétées

VI. L’importance de diminuer drastiquement la pollution de l’eau à Montréal

R-17 - Accélérer la correction des raccordements inversés sur l’ensemble du territoire de l’agglomération de Montréal et prendre les mesures, en collaboration avec les arrondissements et les villes liées, pour éviter d’en créer de nouveaux.

a. Accélérer les raccordements inversés selon un échéancier serré

Chaque année, le *Portrait de la qualité des plans d’eau à Montréal* indique que la majorité des ruisseaux et plans d’eau intérieurs sont en mauvais ou très mauvais état. En 2022, sur les 25 ruisseaux et plans d’eau intérieurs, 16 d’entre eux avaient un Indice de Ruisso³⁶ inférieur à 21, soit les catégories “mauvais” et “pollué”³⁷.

Les deux tiers du territoire de l’agglomération de Montréal sont desservis par un réseau d’égout unitaire, où l’eau de pluie se mélange à l’eau sanitaire. Le reste du territoire, principalement l’Est

36 L’indice de Ruisso calcule la présence dans les cours d’eau de métaux lourds (argent, fer, cuivre, plomb et autres).

37 Service de l’eau de Montréal. 12 juin 2023. “Bilan environnemental 2022: Portrait de la qualité des plans d’eau à Montréal”.

p. 8. https://portail-m4s.s3.montreal.ca/pdf/fr_bilan_qualite_eau_2022_vf.pdf

et l'Ouest, possède un réseau distinct pour l'eau de pluie. Un raccordement inversé survient lorsque le réseau d'eaux usées sanitaires est branché sur le réseau pluvial, qui lui se déverse dans les différents plans d'eau montréalais. Présentement, les raccordements inversés sont une des principales sources de pollution des cours d'eau montréalais.

La Commission suggère d'accélérer la correction des raccordements inversés et de prendre des mesures pour éviter d'en créer de nouveaux, ce que nous appuyons fermement. Toutefois, sans échéancier, cette recommandation semble ne pas aller suffisamment loin. Depuis la mise en place du programme PLUVIO, chargé de localiser et de corriger les problèmes de raccordements inversés, 1309 lieux problématiques ont été confirmés et seulement 714 ont été corrigés³⁸. La correction des réseaux problématiques progresse trop lentement.

Nos cours d'eau sont au cœur d'un écosystème, c'est pourquoi nous devons accélérer la correction des raccordements inversés. Tout retard dans la correction aura un impact sur l'ensemble de cet écosystème, c'est pourquoi Ensemble Montréal propose que la nouvelle stratégie de l'eau inclue un **échéancier pour terminer le dépistage et la correction des cas problématiques et y associe du financement adéquat**. De plus, nous invitons le Service de l'eau à **analyser la possibilité de modifier son règlement sur les branchements aux réseaux d'aqueduc et d'égouts publics et sur la gestion des eaux pluviales afin d'ajouter des mesures pour inciter les citoyens à effectuer les travaux requis**.

Recommandations

R9. Que le Service de l'eau inclue dans la prochaine stratégie montréalaise de l'eau un échéancier pour terminer le dépistage et la correction des raccordements inversés ainsi que du financement lui étant associé.

R10. Que le Service de l'eau analyse la modification du règlement sur les branchements aux réseaux d'aqueduc et d'égouts publics et sur la gestion des eaux pluviales afin d'ajouter des mesures pour inciter les citoyens à effectuer les travaux correctifs sur leur raccordements croisés.

R-22 – Poursuivre et intensifier les représentations auprès des autorités gouvernementales compétentes pour interdire la production et l'usage des “polluants éternels” dans une perspective d'application du principe de précaution et dans le but de protéger la santé humaine et l'environnement.

b. Réduire la présence des “polluants éternels” dans l'eau

Les substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées (SPFA), aussi nommées “polluants éternels”, persistent dans l'environnement, les aliments et l'eau potable. Selon plusieurs études,

³⁸ *Ibid* p.15

l'exposition sur le long terme aux SPFA aurait des effets néfastes sur l'environnement et sur la santé, tels que la diminution de la réponse immunitaire à la vaccination³⁹.

L'Union européenne a récemment fixé des seuils maximaux de concentration de ces contaminants dans l'eau potable et pourrait interdire leur présence dans les contenants alimentaires. Pour sa part, Santé Canada proposait en avril 2023 de fixer à 30 ng/L l'objectif pour la somme des concentrations de SPFA totales détectées dans l'eau potable⁴⁰. Au Québec, il n'existe aucune norme de ce genre. Dans ce contexte, Ensemble Montréal se montre tout à fait en accord avec la R22 telle que formulée.

Mais comme l'ont mentionné les commissaires d'Ensemble Montréal tout au long des travaux, la R22 demeure vague et laisse la porte ouverte à un statu quo de la part de la Ville de Montréal. Le Service de l'environnement a pourtant expliqué aux commissaires n'effectuer aucune surveillance des "polluants éternels". Cette pratique existe pourtant, notamment dans la ville ontarienne de North Bay en Ontario qui étudie des moyens d'améliorer leur techniques de traitement de l'eau pour contrecarrer la forte présence des SPFA⁴¹. L'absence de surveillance de ces polluants est une lacune pour Montréal qui n'est pas à l'abri : les SPFA sont deux fois plus concentrés dans le fleuve Saint-Laurent, source d'eau potable des Montréalais, que dans les autres cours d'eau⁴².

La Ville de Montréal dispose pourtant d'une expertise et de moyens techniques, via son Réseau de suivi du milieu aquatique, et de compétence réglementaire via le *Règlement relatif aux rejets dans les ouvrages d'assainissement sur le territoire de l'agglomération de Montréal* (RCG 08-041). Ce dernier vise à réguler les polluants présents dans les rejets industriels, notamment en application avec le *Règlement sur l'assainissement des eaux de la Communauté métropolitaine de Montréal* (Règlement 2008-47).

Ensemble Montréal est d'avis que **la refonte de la stratégie de l'eau doit servir de levier à la Ville de Montréal pour lutter efficacement contre la présence des SPFA dans l'environnement et dans l'eau potable**. C'est en ce sens que nous proposons d'ajouter les recommandations suivantes :

Recommandations

³⁹ Institut national de santé publique du Québec. 17 août 2023. "Effets potentiels des PFAS sur la santé" :

<https://www.inspq.qc.ca/pfas/effets-sur-la-sante>

⁴⁰ Gouvernement du Canada. 10 février 2023. "Objectif proposé pour la qualité de l'eau potable au Canada pour les substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées : Justification" : <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/programmes/consultation-objectif-propose-qualite-eau-potable-canada-substances-perfluoroalkylees-polyfluoroalkylees/justification.html>

⁴¹ North Bay, 15 février 2023. "City studying PFAS treatment options" : <https://northbay.ca/news-media-advisories/city-studying-pfas-treatment-options/>

⁴² Le Devoir. 21 juillet 2022. "Le Saint-Laurent, notre fierté ou notre égout?" :

<https://www.ledevoir.com/opinion/idees/736131/serie-cap-sur-le-fleuve-serie-cap-sur-le-fleuve-le-saint-laurent-notre-fierte-ou-notre-egout>

R11. Que la Ville de Montréal procède à la surveillance de la présence des SPFA dans l'ensemble des cours d'eau de l'île de Montréal.

R12. Que la Ville de Montréal ajoute un seuil maximal de concentration de SPFA permis dans les rejets industriels dans le RCG 08-041 et qu'elle fasse les représentations nécessaires au sein de la CMM pour qu'un tel seuil soit introduit dans le règlement 2008-47.

R13. Que la Ville de Montréal évalue la possibilité d'interdire la présence des SPFA dans les rejets industriels et qu'une telle interdiction soit étendue à l'échelle de la CMM;

R14. Que la Ville de Montréal enjoigne le gouvernement du Québec à adopter un seuil maximal de concentration de SPFA dans l'eau potable.

c. Réduire la présence des microplastiques dans l'eau

Tout comme les SPFA, les microplastiques sont des nouveaux polluants qu'il est nécessaire de réduire en raison de leurs effets néfastes sur l'environnement et la santé. Plus d'un tiers des microplastiques découle de l'utilisation de nos machines à laver, avec 13 tonnes de microplastiques rejetés dans les égouts montréalais chaque année⁴³.

En mars 2023, les élus de la Ville de Montréal ont adopté à l'unanimité une déclaration demandant notamment "aux gouvernements du Québec et du Canada l'adoption de lois appropriées afin que les nouvelles machines à laver en vente au Canada soient équipées de filtres recueillant les microfibrilles provenant du lavage des vêtements"⁴⁴. Si cette demande est essentielle, sa mise en œuvre est incertaine puisqu'elle dépend de différents agendas politiques.

De son côté, la Ville de Montréal pourrait **faire preuve de proactivité pour réduire drastiquement, voire entièrement, la présence des microplastiques des eaux traitées**. C'est avec regret que les commissaires d'Ensemble Montréal ont constaté l'absence de recommandation en ce sens. Nous proposons ainsi d'ajouter la recommandation suivante :

Recommandation

R15. Que le Service de l'eau étudie, dans les plus brefs délais, les moyens d'améliorer le traitement des eaux usées pour réduire drastiquement, voire entièrement, la présence des microplastiques dans les eaux traitées.

CONCLUSION

⁴³ Polytechnique Montréal. 8 février 2023. "Sauver 12,8 tonnes de microplastiques des eaux à Montréal" :

<https://www.polymtl.ca/salle-de-presse/communiqués/sauver-128-tonnes-de-microplastiques-des-eaux-montreal>

⁴⁴ Ville de Montréal. 20 mars 2023. *Déclaration sur la Journée mondiale de l'eau*.

La refonte de la stratégie montréalaise de l'eau est une occasion en or pour la Ville de Montréal de réfléchir à des solutions aux enjeux qui touchent de plus en plus les Montréalaises et les Montréalais : les événements climatiques extrêmes et les risques d'inondation, la pollution de l'eau par les nouveaux contaminants, ou encore, les infrastructures vieillissantes de l'eau.

Les avis exprimés par les Montréalaises et Montréalais et les différents organismes au cours de la consultation publique ont mis en lumière plusieurs aspects importants et pertinents à prendre en compte dans le travail exercé par l'ensemble des commissaires.

C'est dans ce contexte que les commissaires d'Ensemble Montréal ont souhaité nuancer, éclaircir, s'opposer et bonifier certaines recommandations adressées à la Ville de Montréal. Nous espérons que l'administration Plante les prendra sérieusement en considération quand elle apportera sa réponse au rapport de la Commission.

Enfin, n'oublions pas que la Ville de Montréal doit jouer un rôle central afin de protéger la richesse collective qu'est l'eau et assurer la pérennité de cette ressource pour les générations futures.

Résumé des recommandations proposées par Ensemble Montréal

R1. Que la Ville de Montréal inclue, lors de la présentation de la nouvelle stratégie montréalaise de l'eau, un cadre financier et que celui-ci inclue la source potentielle des revenus.

R2. Que la Ville de Montréal effectue une présentation bisannuelle de l'avancement des objectifs et indicateurs de la nouvelle stratégie de l'eau devant la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs

R3. Que la Ville de Montréal s'engage à déployer des mesures incitatives dédiées aux développeurs de nouvelles unités résidentielles pour l'installation et l'entretien des compteurs d'eau.

R4. Que la Ville de Montréal s'engage à ne pas instaurer une tarification volumétrique de l'eau pour les immeubles résidentiels.

R5. Que, pour chaque augmentation de la tarification volumétrique de l'eau sur les immeubles non-résidentiels, la Ville de Montréal procède à une diminution de la part de la taxe relative au service de l'eau afin de ne pas alourdir la charge fiscale des commerçants montréalais.

R6. Que la Ville de Montréal priorise les investissements dédiés à optimiser la gestion des eaux pluviales à l'ensemble des zones touchées par les inondations causées par les pluies torrentielles, indépendamment des zones en cuvette.

R7. Que la Ville de Montréal investisse dans la réfection du réseau d'égouts, dans la création de bassins de rétentions et d'infrastructures pouvant accueillir les débordements des égouts unitaires.

R8. Que la Ville de Montréal crée un *Fonds de sécurité climatique* destiné, dans un premier temps, à améliorer la réactivité des arrondissement pour affronter rapidement des catastrophes naturelles, des sinistres et des événements météorologiques extrêmes imminents et dans un deuxième temps, à rembourser les arrondissements ayant investi des sommes locales pour affronter une catastrophe naturelle, un sinistre ou un événement météorologique extrême lorsque les mesures d'urgence ne sont pas décrétées.

R9. Que le Service de l'eau inclue dans la prochaine stratégie montréalaise de l'eau un échéancier pour terminer le dépistage et la correction des raccordements inversés ainsi que du financement lui étant associé.

R10. Que le Service de l'eau analyse la modification du règlement sur les branchements aux réseaux d'aqueduc et d'égouts publics et sur la gestion des eaux pluviales afin d'ajouter des mesures pour inciter les citoyens à effectuer les travaux correctifs sur leur raccordements croisés.

R11. Que la Ville de Montréal procède à la surveillance de la présence des SPFA dans l'ensemble des cours d'eau de l'Île de Montréal.

R12. Que la Ville de Montréal ajoute un seuil maximal de concentration de SPFA permis dans les rejets industriels dans le RCG-08-041 et qu'elle fasse les représentations nécessaires au sein de la CMM pour qu'un tel seuil soit introduit dans le règlement 2008-47.

R13. Que la Ville de Montréal évalue la possibilité d'interdire la présence des SPFA dans les rejets industriels et qu'une telle interdiction soit étendue à l'échelle de la CMM.

R14. Que la Ville de Montréal enjoigne le gouvernement du Québec à adopter un seuil maximal de concentration de SPFA dans l'eau potable.

R15. Que le Service de l'eau étudie, dans les plus brefs délais, les moyens d'améliorer le traitement des eaux usées pour réduire drastiquement, voire entièrement, la présence des microplastiques dans les eaux traitées.

Montréal 

Montréal.ca